



CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

30 NOVEMBRE 2016

(La séance est ouverte à 19 h, par Monsieur Yves MORAINÉ, Maire du 4^{ème} secteur)

M. le MAIRE.- Mes chers collègues, nous allons pouvoir commencer notre Conseil d'arrondissements.

Nous nous retrouvons ici puisque la nouvelle salle du Conseil est occupée par l'exposition des crèches de Noël de Cracovie, magnifique, que nous inaugurerons demain soir. Naturellement, vous êtes toutes et tous invités, les élus et le public ici présent, en particulier les nombreux présidents de comités d'intérêt de quartiers que je remercie pour leur assiduité à ce Conseil d'arrondissements.

La séance est ouverte. Monsieur MAZET étant absent, la parole est donc à Madame ARAGONES pour l'appel nominal des conseillers d'arrondissements.

(Madame Anouck ARAGONES procède à l'appel nominal.)

PRÉSENTS : Mmes et MM. ARAGONES, BONVIN, CANICAVE, CATANEO, CAULE, CLAUDIUS-PETIT, COHEN, DETAILLE, DI GIOVANNI, DJIANE, FARHI, FRANCESCHETTI, GEIER-GHIO, GEMINI, GINER, GOMEZ, HOCHFELDER, JACQUIER, LEVY-MOZZICONACCI, MALRAIT, MARTINOD, MENCHON, MERY, MORAINÉ, OURET, PALLOIX, PREZIOSI, RENAUD, RICCA, ROCCA-SERRA, ROGER, SCHILLING, TALAZAC, VALLETTE, VANNUCCHI, VITALIS, VLASTO, ZAOUÏ.

EXCUSÉS : Mmes et MM. CARADEC, GAUDIN, JOLLIVET, JOUVE, MAZET, NOSTRIANO, VASSAL.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup, Madame ARAGONES. Le quorum est atteint. Suite à l'intervention de Monsieur CATANEO concernant le vote du rapport 322 de la séance du 28 septembre, la délibération a été rectifiée. Elle a donc été approuvée à la majorité, ainsi que le procès-verbal à l'unanimité.

APPROBATION DU P.V. DE LA SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2016

M. le MAIRE.- Vous avez reçu le PV de la séance du 9 novembre 2016 pour approbation. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je le soumetts aux voix.

M. MENCHON.- Ayant été absent, je m'abstiens.

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

(Abstention : M. MENCHON)

RAPPORT N° 16-29686/336 DEEU

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Mise en place de grands hôtels à insectes dans les parcs labellisés EcoJardin de la commune de Marseille - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et le Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille - Financement.

Rapporteur : M. FRANCESCHETTI

M. FRANCESCHETTI.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, dans le cadre de sa politique de développement de la nature en ville, la Ville de Marseille souhaite implanter des grands hôtels à insectes dans ses parcs afin de favoriser tout particulièrement les espèces pollinisatrices. Après un premier hôtel installé en avril 2016 dans le jardin botanique du parc Borély, un deuxième est proposé dans le 8^{ème} arrondissement, au parc central de Bonneveine, jardin labellisé Éco-jardin, en partenariat avec le Rectorat de l'académie Aix-Marseille. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Je me dispense de tout commentaire. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je soumetts ce rapport aux voix.

Le rapport 16-29686/336 DEEU est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-29838/337 DF

DÉLÉGATION GÉNÉRALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - SERVICE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION - Dépenses d'Investissement des Mairies de Secteur à effectuer avant le vote du Budget Primitif 2017.

Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Il s'agit d'autoriser les mairies d'arrondissements, jusqu'à ce que les états spéciaux annexés au budget primitif 2017 soient devenus exécutoires, à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux états spéciaux de l'année 2016.

Pour le 4^{ème} secteur, cette autorisation est donnée à hauteur de 61 015 €. Auparavant, c'était ce que l'on appelait la règle des douzièmes ; maintenant, on fonctionne par quart, mais c'est pareil.

Je sou mets ce rapport aux voix.

Le rapport 16-29838/337 DF est adopté à la majorité.

(Contre : Mme PALLOIX. Abstentions : Front National)

RAPPORT N° 16-29846/338 DVSEJ

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations conduisant des actions dans le cadre de Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS) pour l'année scolaire 2016/2017 - Second versement de subventions.

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport émane de la Délégation générale de l'Éducation, Direction de la Vie scolaire, de l'enfance et de la jeunesse.

La Ville de Marseille cofinance des actions en faveur de la réussite scolaire des enfants dans le cadre du dispositif MARS (Marseille accompagnement à la réussite scolaire). Ces actions sont conduites dans les quartiers par des centres sociaux et des Maisons pour tous. Dans le 4^{ème} secteur, il s'agit du centre Julien, dans le 6^{ème} arrondissement, géré par l'IFAC.

Il vous est proposé d'approuver le deuxième versement de subvention pour l'année scolaire 2016/2017, d'un montant de 3 336 €.

Merci d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Merci, Madame CAULE.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Il n'y en a pas.

Madame CAULE, j'en profite pour vous remercier d'avoir reçu, avec l'une de mes collaboratrices, les parents d'élèves de l'école de la Grotte Rolland, à la Madrague de Montredon, et d'avoir à ce point apaisé leurs craintes que j'ai reçu des mails de félicitations. Cela prouve que la concertation et un esprit constructif valent mieux que la polémique.

(Applaudissements.)

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29846/338 DVSEJ est adopté à l'unanimité.

(Abstentions : Front National)

RAPPORT N° 16-29847/339 DVSEJ

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Inscriptions scolaires - Actualisation des périmètres scolaires.

Rapporteur : Mme CAULE

Madame CAULE.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, dans le cadre de la Délégation de l'Éducation, de la Solidarité et de la Jeunesse, ce rapport propose la création de nouveaux périmètres scolaires afin de prendre en compte, notamment, l'ouverture du groupe scolaire du Rouet en 2017, dans le 8^{ème} arrondissement.

En conséquence, cette ouverture modifiera les périmètres des établissements suivants : Friedland, Raymond Teisseire, Rouet, Charles Allé, Renzo et Delphes. Cette actualisation a été élaborée en concertation avec les inspecteurs de circonscription de l'Éducation nationale et les directeurs des écoles concernées. Il vous est demandé d'approuver ce rapport. Merci.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Le rapport 16-29847/339 DVSEJ est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-29863/340 DGUP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA PETITE ENFANCE - Aide financière au fonctionnement d'associations oeuvrant dans le domaine de la petite enfance - Adoption des nouvelles conventions de fonctionnement cadre - Paiement aux associations des premiers acomptes sur subvention à valoir sur les crédits de l'exercice 2017.

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport émane également de la Délégation générale de l'Éducation, de la Culture et de la Solidarité, service de la Vie scolaire et de l'Enfance.

Depuis plusieurs années, la Ville de Marseille a engagé une politique de développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône. Ainsi, la Ville accorde des subventions aux associations œuvrant dans ce domaine, pour leur fonctionnement et pour des projets de création de places d'accueil, dans les structures suivantes :

- les Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE). 17 crèches et haltes-garderies sont concernées dans le 4^{ème} secteur : six dans le 6^{ème} arrondissement, dont la Tartine (rue Saint-Sébastien), la Maissonette (rue de Lodi) et Balou (cours Julien), et 11 dans le 8^{ème} arrondissement, dont Les Petits loups de Bonneveine, Poussy Crèche (boulevard de Louvain, avenue d'Haïfa et boulevard Édouard Herriot) et les Enfants de Parangon (traverse Parangon) ;
- les Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) : la Bulle du Rouet, installé au CMA du Rouet ;
- les Relais d'assistantes maternelles (RAM) : le Gyptis, avenue Illyssia, dans le 8^{ème} arrondissement, que nous avons inauguré cette année ;
- les lieux d'Aide à la fonction parentale : la garderie de Saint François d'Assise, boulevard Vauban, dans le 6^{ème}.

Il vous est demandé d'approuver les subventions et les acomptes à verser à ces structures pour l'année 2017 au titre des aides de la petite enfance. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Merci, Madame CAULE. Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29863/340 DGUP est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-29876/341 DASS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ - Paiement aux associations ou autres organismes d'acomptes à valoir sur les crédits de l'exercice 2017.

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport émane de la Délégation générale Éducation, Culture et Solidarité, Direction de l'Action sociale et de la Solidarité. Il vous est proposé d'approuver le premier versement de subventions aux associations de mission de service public déjà conventionnées et qui ont un rayonnement sur l'ensemble du territoire. Il s'agit des Restaurants du Cœur, dont une annexe est située rue Sylvabelle, dans le 6^{ème} arrondissement.

Il convient d'approuver le versement d'un acompte, avant le vote du budget 2017, pour un montant de 9 000 €, afin d'éviter toute interruption dans leur fonctionnement. Merci de bien vouloir voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Merci, Madame MARTINOD. Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29876/341 DASS est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-29890/342 DGUP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - SERVICE DE LA MOBILITÉ ET LOGISTIQUE URBAINE - Approbation de dénomination des voies.

Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Il s'agit de l'approbation de la dénomination de deux noms de rues, après avis favorable de la commission des noms de rues, présidée par notre collègue Jean-Luc RICCA et dans laquelle notre Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements est également représentée par nos collègues Maurice TALAZAC et André MALRAIT.

S'agissant cette fois-ci du 8^{ème} arrondissement, deux voies seront nommées - ce sera voté au Conseil municipal de lundi. D'abord, une place située à l'angle de l'avenue Jules Cantini et de la rue Louis Rège sera nommée « placette Agnès de Jesse-Charleval », qui était la présidente fondatrice de l'Abri maternel, établissement d'accueil mère-enfant ayant pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, dans le but d'éviter les abandons d'enfants.

La deuxième dénomination concerne le parvis du stade Vélodrome qui n'avait pas de nom, pour l'instant, et qui sera nommé « parvis René Dufaure de Montmirail ». Il était le président fondateur de l'Olympique de Marseille, et il y a eu non pas une pétition au sens réclamation, mais une demande sur Internet émanant, au départ, d'un groupe de supporters dénommé la Vieille Garde de l'Olympique de Marseille. Cette demande avait pris beaucoup d'ampleur et notamment Bruno GILLES, sénateur-maire des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements, et moi-même avons été saisis. Tous les deux, nous avons demandé à Jean-Claude GAUDIN d'envisager qu'une rue de notre ville puisse être nommée du nom de ce fondateur de l'Olympique de Marseille. Jean-Claude GAUDIN a accepté et a proposé que ce soit dans le 8^{ème} arrondissement et que ce soit le parvis du nouveau stade Vélodrome, ce qui paraît particulièrement pertinent.

René Dufaure de Montmirail a créé l'Olympique de Marseille à 23 ans et sera donc justement honoré.

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29890/342 DGUP est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-29891/343 DGUP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - SERVICE DE LA MOBILITÉ ET LOGISTIQUE URBAINE - Reconduction des tarifs des droits de stationnement applicables aux autocars et droits divers.

Rapporteur : M. TALAZAC

M. TALAZAC.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit simplement de reconduire, à l'identique, les droits d'occupation du domaine public de la voirie pour les taxis et d'augmenter très légèrement ces taxes, de 2 %, pour les autobus et autocars.

M. le MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 16-29891/343 DGUP est adopté à l'unanimité.

(Abstentions : Mme LEVY-MOZZICONACCI, M. MENCHON, M. CANICAVE, le Front National.)

RAPPORT N° 16-29894/344 DGUP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2017.

Rapporteur : M. GOMEZ

M. GOMEZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'un rapport de régularisation sur la tarification des espaces publics. Vous avez les différents chapitres de la tarification en annexe.

Merci de bien vouloir voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 16-29894/344 DGUP est adopté à la majorité.

(Contre : le Front National. Abstentions : Mme LEVY-MOZZICONACCI, M. MENCHON, M. CANICAVE.)

RAPPORT N° 16-29895/345 DGUP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Tarifs taxe locale pour la publicité extérieure pour l'année 2017.

Rapporteur : M. GOMEZ

M. GOMEZ.- Monsieur le Maire, chers amis, il s'agit de la taxe sur les panneaux publicitaires. Vous avez tous les chapitres en annexe.

M. le MAIRE.- Je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 16-29895/345 DGUP est adopté à l'unanimité.

(Abstentions : le Front National, Mme LEVY-MOZZICONACCI, M. MENCHON, M. CANICAVE.)

RAPPORT N° 16-29912/346 DSFP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE - Approbation de la convention d'intervention foncière en phase Anticipation/Impulsion relative au périmètre Grand Centre-Ville à passer entre la Ville de Marseille, la Métropole Aix-Marseille Provence et l'Établissement Public Foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, depuis plusieurs années, la Ville de Marseille a impulsé une stratégie de renouvellement urbain, concrétisée notamment par l'opération Grand Centre-ville qui a pour objectif de traiter 35 pôles de bâti dégradé et de procéder au ravalement d'immeubles sur cinq axes prioritaires.

Après le transfert de cette opération à la Communauté urbaine, puis à la Métropole, il vous est proposé d'approuver une convention tripartite entre la Ville, l'Établissement public foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole. Ce partenariat permettra d'entériner les pôles prioritaires d'intervention de l'Établissement public foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur, au titre de l'opération Grand Centre-ville, et de conduire, sur le long terme, une politique foncière spécifique sur ce secteur.

Je vous remercie de voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur le Premier Adjoint. Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 16-29912/346 DSFP est adopté à l'unanimité.

(Abstentions : le Front National.)

RAPPORT N° 16-29924/347 DEEU

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Approbation d'une convention de donation entre la Ville de Marseille et l'association Lions Clubs, relative à la plantation d'un arbre au Parc du 26ème Centenaire – 10ème arrondissement et d'un arbre et cinq rosiers à la roseraie du Parc Borély - 8ème arrondissement.

Rapporteur : M. FRANCESCHETTI

M. FRANCESCHETTI.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, à l'occasion du centenaire de l'association Lions Club, celle-ci propose à la Ville de Marseille de planter, à ses frais, un érable et cinq rosiers à la roseraie du parc Borély, dans le 8^{ème} arrondissement. Le présent rapport vous demande de bien vouloir approuver la convention de donation entre la Ville de Marseille et le Lions Club.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup. Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29924/347 DEEU est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-29927/348 DRIE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES - Attribution d'une subvention à l'association Conseil de Coordination des Organisations Arméniennes de France.

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport émane de la Direction générale de l'Attractivité et de la Promotion de Marseille, Direction des Relations internationales et européennes.

Dans le cadre de ses actions de coopération internationale menées en faveur des partenaires étrangers, la Ville de Marseille propose d'attribuer une subvention à l'association Conseil de coordination des organisations arméniennes de France, dans le 8^{ème} arrondissement. Il est proposé d'approuver le montant de la subvention, qui s'élève à 5 000 €, pour l'organisation d'une conférence-débat intitulée « Arménie, pays du Caucase », au mois de décembre. Cette conférence, ouverte à tous, a pour objectif de permettre aux Marseillais de découvrir l'histoire, la géographie et les traditions de l'Arménie, mais également de débattre sur les perspectives d'avenir de ce pays.

Merci de bien vouloir voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup, Madame MARTINOD. J'en profite pour informer les collègues du Conseil d'arrondissements que, conformément à un engagement que j'avais pris, le Conseil municipal de Marseille, à la demande de Jean-Claude GAUDIN, a décidé de dénommer une voie - en réalité, une placette - du nom de Solomon Tehlirian, à la frontière des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements. Le Président du CIQ des Hauts de Breteuil,

ici présent, et Monsieur MALRAIT, pour des raisons personnelles, voient ce dont je parle : elle se situe entre les Hauts de Breteuil, la rue Villa Paradis et le boulevard Gaston Crémieux. Cette petite placette sera donc dénommée du nom de Solomon Tehlirian, qui était un patriote résistant arménien qui est allé jusqu'à combattre, les armes à la main, les génocidaires de l'État turc. L'inauguration de cette place aura lieu le 16 décembre prochain.

Je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 16-29927/348 DRIE est adopté à l'unanimité.

M. MALRAIT.- Monsieur le Maire, il y a tout de même un petit problème : il y a quelque temps, nous avons attribué cette place au général Giraud, qui a été un grand résistant. D'ailleurs, son petit-fils habite sur cette place - elle constitue un tout.

Dire maintenant aux enfants du général Giraud que l'on enlève cette place et que l'on laissera peut-être un rond-point ou le carrefour... Les deux personnalités sont importantes, aussi bien l'arménien en question que le général Giraud, et je pense que l'on aurait pu trouver une place plus importante pour l'arménien et ne pas couper en deux la place du général Giraud. C'est une remarque que je fais mais, néanmoins, je vote le rapport.

Je trouve que c'est un peu dommage et je ne sais pas quelles seront les retombées.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur MALRAIT. Toutefois, cela a été voté à la commission des noms de rues et au Conseil municipal. Je suis donc tout à fait d'accord mais... De plus, vous avez indiqué que vous siégez à la commission des noms de rues. Monsieur TALAZAC, pouvez-vous répondre ? Je ne suis pas au courant.

M. TALAZAC.- Symboliquement, nous gardons la place général Giraud, à laquelle nous tenions énormément, mais sur une plus petite portion. Il faut regarder la situation géographique exacte. En tout cas, nous conservons l'hommage au général Giraud. Le Président du CIQ y tenait particulièrement et le Maire de Marseille tenait absolument à...

M. le MAIRE.- Il faudra me montrer le plan parce qu'effectivement, s'il y a suffisamment... Cela a été voté par le Conseil municipal, Monsieur le Doyen, et il est difficile de revenir sur sa décision.

Maurice TALAZAC et Monsieur MALRAIT, vous identifiez sur un plan ce qui a été décidé : soit cela nous paraît cohérent et nous le maintenons, soit cela ne nous paraît pas cohérent et nous ferons délibérer à nouveau la commission des noms de rues et le Conseil municipal pour changer la première délibération et trouver une autre attribution pour Solomon Tehlirian. Ainsi, chacun sera satisfait.

M. MALRAIT.- Je me suis renseigné : c'est possible. S'il faut le mettre dans le quartier, je vous signale qu'en haut du vallon de Toulouse, on a fait une place, avec une fontaine et un petit jardin, qui n'a pas de nom.

M. le MAIRE.- C'est une bonne idée.

M. MALRAIT.- Il s'agit de ne pas mettre deux personnes sur le même lieu. De plus, comme la famille voudrait mettre un buste et qu'au carrefour, c'est impossible...

M. le MAIRE.- Je n'ai pas pris d'engagement à l'égard du buste.

M. MALRAIT.- C'est impossible à cet endroit, tandis que là-haut, on le peut.

M. le MAIRE.- Monsieur TALAZAC, vous me montrerez cela rapidement, parce qu'à ce moment-là, nous annulerions l'inauguration du 16 décembre ; il n'y a pas d'urgence. Là, c'était parce que cela avait été voté plusieurs mois auparavant. Nous faisons délibérer à nouveau la commission des noms de rues, et nous changeons et concertons avec le président du CIQ. Effectivement, l'idée du petit jardin, en haut, me paraît bien, et il est vrai que cela donnerait satisfaction à la famille qui souhaitait le buste. En bas, je ne souhaitais pas non plus qu'il y soit. Cela peut donc être une bonne idée. D'accord, merci beaucoup.

RAPPORT N° 16-29937/349 DGAVE

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS -
DIRECTION DES RESSOURCES PARTAGÉES** - Remplacement du Système de Sécurité Incendie (SSI) dans divers établissements scolaires - 2ème tranche -Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Ce rapport émane de la Délégation générale Architecture et Valorisation des équipements.

Dans le cadre d'un programme global de remplacement des systèmes de sécurité incendie (SSI) des établissements scolaires de Marseille, une première tranche de travaux de 400 000 € a été réalisée depuis 2014.

Aujourd'hui, il s'agit d'engager une deuxième tranche de remplacement des SSI pour un montant de 600 000 €. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Le rapport 16-29937/349 DGAVE est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-29938/350 DGAVE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS - DIRECTION DES RESSOURCES PARTAGÉES - Travaux de sécurisation des entrées des crèches - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Ce rapport émane de la Délégation générale Architecture et Valorisation des équipements. Dans un contexte de nécessaire renforcement des contrôles d'accès aux crèches, il convient de poursuivre les travaux d'équipement en visiophonie de ces établissements. Pour mener à bien cette opération, il vous est demandé d'approuver une autorisation de programme d'un montant de 500 000 €. Je vous remercie d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 16-29938/350 DGAVE est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-29948/351 DGUP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES HANDICAPÉS - Attribution d'une subvention à l'association Groupe SOS Solidarités - 3ème répartition.

Rapporteur : M. VITALIS

M. VITALIS.- Monsieur le Maire, chers amis, c'est mon seul et unique rapport : je m'appliquerai donc.

Ce rapport vient de la Direction de la Gestion urbaine et de proximité, notamment de la Santé publique et des handicapés, pour l'attribution d'une subvention à l'association Groupe SOS Solidarités, pour une troisième répartition. La Ville de Marseille confirme son engagement volontaire dans la prise en compte des problématiques de santé publique présentes sur son territoire.

Dans ce contexte, la Ville de Marseille reste animée par le souci de continuer à développer des programmes de santé et de soutien à de nombreuses actions d'intérêt communal. Par conséquent, il s'agit d'approuver la subvention d'un montant de 27 922 € à l'association Groupe SOS Solidarités, chargée de la gestion du dispositif d'automates (récupérateurs, distributeurs et échangeurs) et de trousse de prévention pour les usagers de drogue.

La convention de subvention annuelle entre la Ville et le Groupe SOS Solidarités est jointe à ce rapport.

Mme LEVY-MOZZICONACCI.- Je profite de ce rapport pour parler de santé publique. J'ai bien compris que vous vous étiez congratulé par rapport à la réunion de concertation de mardi. Il est dommage que vous ne m'y ayez pas invitée ; ainsi, j'aurais pu

profiter de cette concertation. J'ai quelques questions.

Il s'agit d'intervenir dans le cadre de la santé publique, et ce qui nous intéresse, dans notre secteur, c'est la pollution dans le secteur de la Madrague de Montredon, particulièrement autour de l'école. Monsieur le Maire, ma question est la suivante : avez-vous rassuré les parents en leur donnant l'enquête dans sa totalité ? En effet, lorsqu'il s'agit de rassurer, il faut des éléments.

Les avez-vous rassurés en leur disant que l'école était ce que l'on appelle un établissement classé en catégorie C, comme c'est écrit dans le rapport de l'ARS, qui est sur son site ? Est-ce que ce sont ces éléments-là qui ont permis de rassurer les parents d'élèves ? En tant que maire de secteur, avez-vous insisté pour que l'on puisse mettre en place des mesures sanitaires, comme c'est prévu dans les établissements désignés catégorie C ? Dans des situations identiques sur le territoire national, en principe, c'est le maire de secteur qui prend en charge cette nécessité de mesures sanitaires, en tant que maître d'ouvrage au niveau de la Ville. Ou bien avez-vous anticipé le projet de votre nouvel ami François FILLON et laissé de côté le principe de précaution qui est encore dans le texte de loi aujourd'hui ?

Voilà les questions que je souhaitais vous poser aujourd'hui, et j'aimerais des réponses précises.

De la même façon, puisque il s'agit de santé publique, je tenais à vous alerter de l'inquiétude que je partage avec l'ensemble des collectifs et des riverains sur le site de la friche industrielle qui, aujourd'hui, est ouverte à tous vents - c'est une deuxième question. Bien sûr, elle est fermée, mais vous savez que - peut-être les parents d'élèves que vous avez rencontrés hier vous l'ont-ils dit -, malheureusement, cette zone n'est pas suffisamment sécurisée. Or, c'est également l'une de vos responsabilités de faire en sorte que les éléments de sécurité soient associés à cette friche industrielle, puisque des jeunes y passent et peuvent risquer leur vie.

Voilà les questions que je souhaitais vous poser. Vous savez très bien que tout cela est tout de même lié à un problème de pollution et, depuis un moment, je demande que l'enquête me soit donnée. En effet, si cette école est actuellement entrée dans le parc de celles qui ont permis d'être enquêtées, c'est aussi parce que j'ai mené une approche auprès de l'ARS et de vos services pour que l'on puisse le faire. Il est dommage que mon collègue PADOVANI ne soit pas là - on m'a dit qu'il était là hier soir -, mais j'aurais à cœur de lui faire également un rappel de formation sur ce que sont les effets cocktails. Merci de votre écoute.

M. le MAIRE.- Madame LEVY-MOZZICONACCI, personne n'a à recevoir de rappel de formation de votre part, sans quoi, moi-même, je pourrais me laisser aller à vous faire quelques rappels de formation juridique de base qui semble singulière vous manquer.

Vous n'êtes que dans la polémique, qu'alarmiste et n'êtes intéressée que par la petite publicité qui vous permettrait d'augmenter un peu les scores miséreux que vous faites à chaque élection à laquelle vous vous présentez. Vous essayez donc de vous accrocher à la moindre petite polémique que vous pouvez créer.

Qu'en est-il de ce dossier, dans le détail ? Aux termes de la loi, l'analyse des effets de la pollution dans les établissements scolaires riverains d'installations classées

relève exclusivement de l'État, qui la confie à la DREAL. C'est tellement vrai qu'en l'occurrence, c'est votre amie, la ministre de l'Environnement - encore pour quelques mois -, Madame Ségolène ROYAL qui, lorsqu'elle n'est pas à Cuba pour honorer un dictateur, a chargé la DREAL de faire cette analyse sur un certain nombre d'écoles de Marseille.

(Intervention inaudible de Madame LEVY-MOZZICONACCI)

Laissez-moi parler ! Vous êtes continuellement dans l'agression. Dans la vie, il faut supporter les réponses, Madame LEVY-MOZZICONACCI. Nous vous avons écouté, et c'était une souffrance indicible. Alors maintenant, vous allez m'écouter, et si cela ne vous plaît pas, c'est pareil.

La DREAL, seule, a donc fait son étude. D'ailleurs, cela a pris plusieurs mois puisque cet État socialiste est plus inefficace que jamais. Puis, elle a fini par nous en communiquer les résultats au début du mois de septembre.

S'agissant de l'école de la Madrague de Montredon à la Grotte Rolland, dans cette étude, il est dit précisément que le seul endroit potentiellement pollué, ce sont les terres du jardin potager du logement de fonction, non accessible aux enfants et actuellement non occupé. La Ville est effectivement maître d'ouvrage, et non pas le maire de secteur qui n'a pas ces compétences - malheureusement ou heureusement, je ne sais pas, mais heureusement pour moi. Elle fera donc ces travaux dans le délai d'un mois. Pour le reste, le rapport de la DREAL ne mentionne aucun autre risque.

Comme vous avez agité les populations, il y a eu quelques agitations médiatiques. D'ailleurs, il est un petit peu minable de se servir de risques potentiels sur les enfants, parce que l'on sait que les parents y sont très sensibles. Nous avons donc reçu les parents, hier, avec la DREAL et l'ARS. Au regard des explications données par la DREAL et l'ARS, toutes deux sous l'autorité du préfet et donc du Gouvernement, les parents ont été rassurés.

Quant à l'étude de la DREAL elle-même, je redis ce que j'ai dit à certains médias - je le répète ici publiquement devant le Conseil d'arrondissements : c'est celui qui commande et réalise l'étude, à savoir la DREAL, qui peut en communiquer le résultat ou non. Je n'y vois que des avantages et, pour ce qui me concerne, je demande au préfet d'autoriser la DREAL, qui est propriétaire du document qu'elle a signé, à le communiquer. Là aussi, hier, ils ont donné des explications aux parents.

Voilà ce qu'il en est, très précisément, pour cette école de la Madrague de Montredon qui ne méritait certainement pas l'agitation et l'énervement dont vous avez fait preuve. Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29948/351 DGUP est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-29961/352 DASS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ - Versement d'acomptes sur le budget 2017 aux délégataires des Maisons Pour Tous.

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- Ce rapport émane de la Direction générale Éducation, Culture et Solidarité, Direction de l'Action sociale et de la Solidarité.

La Ville de Marseille poursuit son soutien aux Maisons pour tous, qui sont des équipements de proximité essentiels pour les Marseillais. Ces équipements sont gérés par des associations dans le cadre de conventions de délégation de service public. Aussi, afin d'éviter toute interruption dans leur fonctionnement, il vous est proposé d'approuver le paiement d'un acompte sur l'exercice 2017 pour :

- la Maison pour tous de Bonneveine, d'un montant de 67 200 € ;
- la Maison pour tous du cours Julien, dans le 6^{ème} arrondissement, d'un montant de 131 900 €.

Merci de bien vouloir voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29961/352 DASS est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-29965/353 DEEU

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Programme de travaux sur les berges de l'Huveaune et ses affluents dans le cadre du Contrat de Rivière - Avis sur la demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général, au titre du Code de l'Environnement, présentée par le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune.

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, le Syndicat intercommunal du bassin versant de l'Huveaune assure, pour le compte de ses communes membres, dont Marseille, l'entretien, la restauration et la préservation de l'Huveaune, de ses affluents et de ses berges. À ce titre, le syndicat intercommunal suscité présente une nouvelle programmation de travaux, pour la période 2016-2021, qui nécessite une déclaration d'intérêt général et une demande d'autorisation de travaux. La Ville de Marseille, en tant que propriétaire de 14 kilomètres du lit et des berges du fleuve, propose d'émettre un avis favorable sur ce nouveau programme de travaux. Je vous remercie de voter ce rapport.

M. MENCHON.- Mes chers collègues, je voterai pour cette délibération, mais je profite de ce vote pour rappeler que, jusqu'à présent, la ripisylve et les promenades sur les berges de l'Huveaune, entre l'avenue de Mazargues et les plages, étaient plantées d'un

certain nombre d'arbres. Depuis quelque temps, on constate quelques coupes qui ne sont pas remplacées, notamment en bordure de l'avenue de Mazargues. Je voudrais savoir s'il s'agit d'une mesure visant à faire disparaître les arbres ou s'il est programmé de replanter. On commence à avoir des espaces où il n'y a plus que de la pelouse sur de longues distances, et ce n'est plus aussi agréable qu'avant. Je tenais à vous le souligner ce soir.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur MENCHON. Nous interrogerons l'adjointe aux Espaces verts sur cette situation et vous donnerons une réponse dès que nous l'aurons reçue. Nous le notons.

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29965/353 DEEU est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-29974/354 DM

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER - SERVICE MER ET LITTORAL - Approbation de la convention entre la Ville et la Métropole Aix-Marseille Provence relative à la gestion de la propreté des plages de Marseille par la Métropole Aix-Marseille Provence.

Rapporteur : M. SCHILLING

M. SCHILLING.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport nous vient de la direction de la Mer, service Mer et littoral. Il concerne l'approbation de la convention entre la Ville et la Métropole Aix-Marseille Provence relative à la gestion de la propreté des plages de Marseille par la Métropole.

En effet, depuis la création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole en l'an 2000, la Ville de Marseille lui avait confié la gestion de la propreté et de l'entretien des plages de la ville. Aujourd'hui, il s'agit de transférer cette mission à la Métropole Aix-Marseille Provence, ainsi que la préparation des marchés d'acquisition et de maintenance des engins et des marchés d'entretien et de propreté.

Pour information, le montant de la prestation, qui sera assurée jusqu'au 1^{er} octobre 2017 et qui est renouvelable d'année en année, est évalué à 1 033 745 €. Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. MENCHON.- On peut faire autant d'investissements que l'on souhaite dans le matériel et dans tout ce qui est nécessaire à la propreté des plages, il y a tout de même un point qu'il faut absolument changer, c'est le nombre de rotations en saison estivale. On ne peut pas se contenter de ramasser certaines poubelles uniquement vers 17 h, comme sur la plage de la Pointe Rouge, car elles débordent en milieu de journée. Il faudrait donc veiller à augmenter ces rotations.

M. le MAIRE.- Il est pris bonne note de votre remarque, mais elle est un peu contradictoire avec le début de votre intervention puisque il s'agit bien d'une problématique d'augmentation de moyens, certes, humains. Pour les faire passer plus souvent, il faut les employer plus souvent ou en employer davantage.

Je soumetts ce rapport aux voix.

Le rapport 16-29974/354 DM est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-29996/355 DPE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE - VIE ETUDIANTE - Attribution d'une subvention pour la restructuration de l'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM) - Campus de Marseille - Contrat de Plan État-Région 2015-2020 - Affectation de l'autorisation de programme - Approbation d'une convention.

Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Il s'agit de la restructuration du campus de l'École nationale supérieure maritime, que l'on appelle vulgairement, habituellement, « l'école de la Marine marchante », située dans le 8^{ème} arrondissement. Elle fait partie des opérations prioritaires. Ce projet s'inscrit dans un schéma pluriannuel de stratégie immobilière et prévoit d'améliorer les capacités d'accueil du campus de Marseille. Nous vous proposons donc d'approuver la contribution de la Ville de Marseille à hauteur de 500 000 €, sur 2 260 000 €.

Au-delà de ce rapport, ce qui compte, c'est de se mobiliser pour garder cette école à Marseille. De mémoire, il y en a quatre ou cinq. Elle a été menacée plusieurs fois et, à chaque fois, un certain nombre d'élus de toutes tendances politiques se sont manifestés pour la préserver. Moi-même, j'ai eu l'occasion d'intervenir lors des dernières menaces - il y a quelques mois, on en sentait une nouvelle -, et il semblerait que ce dossier permette de penser qu'elles sont éloignées. Nous avons insisté pour que la Ville de Marseille participe afin que l'on ne se saisisse pas de ce prétexte pour ne pas conserver cette école. Toutefois, il nous faut rester vigilants.

Mme PALLOIX.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Monsieur le Maire, je vous rejoins : si l'on parle de réhabilitation et de réfection, cela signifie que normalement, nous garderons notre école de la Marine marchande encore de longues années - je l'espère. Simplement, dans l'annexe, il est précisé que quatre bâtiments sur seize seraient vraiment complètement revus et modernisés. On donne beaucoup de précisions sur ces quatre : cela concerne les bâtiments N, K, B et A. J'aurais aimé savoir ce que deviennent les douze autres ; ou alors, dans l'annexe, on précise que le reste sera également revu dans quelque temps et que, pour l'instant, on arrête là parce que 2 M€, cela fait déjà beaucoup.

Deuxièmement, quand on regarde le tableau de la part des institutions, je suis effarée de voir celle de l'État.

M. le MAIRE.- C'est vous qui le dites, mais je suis de votre avis.

Mme PALLOIX.- Comme personne ne bougeait, je me disais que je me trompais peut-être. Néanmoins, c'est tout de même l'État qui donne le moins, et le moins du moins. Nous ne demandons pas la charité, mais simplement qu'il participe équitablement.

De plus, c'est tout de même un terrain très agréable et bien placé. Nous voulons garder notre école, les professeurs, les élèves et encore plus si affinités. En revanche, j'aimerais savoir ce que deviennent les douze autres bâtiments qui, normalement, devraient être dans le même état que les autres.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup, Madame PALLOIX. Sur le plan général, je réitère l'engagement de la Ville de Marseille et le mien de défendre bec et ongles cette école si d'aventure elle était menacée, y compris en indiquant que rien ne pourrait se faire d'autre à cet endroit-là. Ainsi, les choses sont claires. Marseille, sa vocation maritime, sa filière maritime, a impérativement besoin de garder cette école. Des efforts énormes y ont été faits, encouragés par la Ville de Marseille. Chaque année, des générations d'étudiants, tous très intéressants, viennent à Marseille ; parfois, certains y demeurent, ce qui permet à des familles de découvrir la ville. En fin d'année, quand vous allez à la fête de remise des diplômes, vous avez des personnes qui viennent de la France entière et qui en profitent pour découvrir Marseille. Pour toutes ces raisons, il faut se battre pour conserver cette école.

S'agissant des quatre bâtiments ciblés, au-delà du terme de « rénovation » que j'ai peut-être employé moi-même, il y a un projet d'amélioration très précis pour chacun d'eux : la création d'un centre d'hébergement pour le bâtiment N, l'installation des simulateurs et des salles multimédia pour le bâtiment K, etc. Il s'agit moins d'une rénovation générale de l'ensemble de l'école que d'une amélioration spécifique portant sur quatre bâtiments.

Voilà ce que j'ai compris de ce rapport. Bien évidemment, comme vous, je ne peux que déplorer le fait que l'État se désintéresse de cette école et, plus généralement, de la Ville de Marseille.

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-29996/355 DPE est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-30005/356 DPE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE EMPLOI - Approbations des avenants n°2 et attributions des acomptes sur les participations financières de fonctionnement 2017 aux associations École de la Deuxième Chance et Mission locale de Marseille.

Rapporteur : M. FARHI

M. FARHI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport émane de la Délégation générale Ville durable et Expansion, en particulier de la Direction des Projets économiques et du service Emploi. Il vous est proposé d'approuver le premier versement de subventions aux associations déjà conventionnées ayant pour mission le développement de l'entreprise et de l'emploi et qui ont un rayonnement sur l'ensemble du territoire. Il s'agit des associations École de la deuxième chance et Mission locale de Marseille.

Il vous est donc demandé d'approuver le versement d'acomptes avant le vote du budget 2017, ainsi que les avenants à la convention pluriannuelle. La dépense

prévisionnelle s'élève à 1 350 763 €.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur FARHI. Je soumetts ce rapport aux voix.

Le rapport 16-30005/356 DPE est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-30007/357 DPE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE EMPLOI - Approbations de conventions annuelles 2017 de partenariat et attributions d'un acompte sur la participation financière de fonctionnement 2017 aux associations Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Initiative Marseille Métropole et Maison de l'Emploi de Marseille.

Rapporteur : M. FARHI

M. FARHI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'un rapport émanant de la même délégation générale Ville durable et Expansion, de la Direction des Projets économiques et du service Emploi. Il vous est proposé d'approuver le premier versement de subventions aux associations menant une politique de développement de l'entreprise et de l'emploi, qui sont déjà conventionnées et qui ont un rayonnement sur l'ensemble du territoire. Il s'agit des associations suivantes : Cité des métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Initiative Marseille Métropole et Maison de l'emploi de Marseille.

Il convient donc d'approuver le versement d'acomptes, avant le vote du budget 2017, afin d'éviter toute interruption dans leur fonctionnement. La dépense prévisionnelle s'élève à 428 399 €. Je vous demande d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur FARHI. Je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 16-30007/357 DPE est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-30009/358 DSFP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE - 8ème arrondissement - Périer - Avenue Ferdinand Flotte - Cession d'un bien immobilier à Monsieur et Madame Guillaume Pitollat.

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, le Conseil d'arrondissements a déjà approuvé la cession d'un talus appartenant à la Ville de Marseille, d'environ 165 m², dans l'enceinte du groupe scolaire Flotte. Ce talus a été délaissé à l'issue de la construction de l'établissement.

Monsieur et Madame PITOLLAT, propriétaires voisins, se sont portés acquéreurs de ce bien pour le remettre à leur propriété.

Le prix de cession de ce bien a été évalué par les services fiscaux à 24 750 €, et des travaux de remise en état du terrain dus par la Ville, d'un montant de 1 750 €, doivent être déduits du prix de cession.

Après la désaffectation du bien, son déclassement du domaine public et son incorporation au domaine privé communal, il vous est proposé d'en approuver la cession moyennant la somme de 23 000 €.

Je vous remercie de bien vouloir voter ce rapport.

M. MENCHON.- Mes chers collègues, on considère que cette parcelle, comme la dizaine d'autres qui étaient associées, n'est pas constructible parce qu'elle est très pentue. Les techniques de construction permettent tout de même de construire sur ce type de terrain, et en cédant ces parcelles, à un prix que je ne conteste pas - c'est l'évaluation des Domaines, le problème ne se situe pas là -, nous perdons définitivement un droit à construire pour les générations futures, notamment avec les règles de retrait par rapport aux limites parcellaires. Si, un jour, nous envisageons un projet, nous devons le revoir à la baisse en termes de superficie de plancher, tout cela parce qu'aujourd'hui, nous vendons les bijoux de famille.

M. le MAIRE.- Celui-ci n'est pas un bijou bien précieux, c'est le moins que l'on puisse dire. On est vraiment sur des délaissés et des remembrements à un propriétaire voisin qui n'en fera rien, si ce n'est éventuellement un potager, et qui l'entretiendra mieux que ne le fait la puissance publique.

Cela étant, de mémoire - mais je ne crois pas me tromper -, le groupe scolaire Flotte est l'un des groupes scolaires GEP et est donc visé par l'appel à projets sur les 40 écoles GEP de Marseille, dont quatre dans les 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements. En fonction des possibilités foncières, de la situation environnementale et des offres qui nous seront faites, il y aura une restructuration de l'ensemble de ces groupes scolaires, même si cela se fera sur de nombreuses années. En effet, 40 groupes scolaires à 15 M€ le groupe... je vous laisse faire le calcul.

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-30009/358 DSFP est adopté à l'unanimité.

(Abstentions : M. MENCHON, Mme LEVY-MOZZICONACCI, M. CANICAVE.)

RAPPORT N° 16-30017/359 DASS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ -DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ - Lancement d'une procédure de Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des Maisons Pour Tous.

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport émane de la Délégation générale Éducation, Culture et Solidarité, Direction de l'Action sociale et de la Solidarité.

Les conventions de délégation de service public pour la gestion des Maisons pour tous, conclues en 2012, arriveront à leur terme le 31 décembre 2017.

Par délibération, le 3 octobre dernier, la Ville de Marseille a confirmé son souhait de poursuivre cette politique d'action sociale et socioculturelle qui permet d'offrir aux Marseillais des services de proximité à vocation familiale et pluri-générationnelle, ainsi que des lieux d'accueil, de rencontre et d'information.

Pour mettre en œuvre les objectifs des Maisons pour tous, dans une démarche de co-construction, un conseil d'usagers sera instauré dans chaque équipement afin de participer à sa gouvernance, à la mobilisation et la valorisation du bénévolat associatif.

Dans le 4^{ème} secteur, deux Maisons pour tous sont concernées : celle du cours Julien, située dans le 6^{ème} arrondissement, et celle de Bonneveine dans le 8^{ème}.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport pour le renouvellement de leur convention de délégation de service public du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2023.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup. Je mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-30017/359 DASS est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-30027/360 SPU

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS - Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence - Avis de la commune sur l'avant-projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, depuis sa création au 1^{er} janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille Provence a pris en charge la procédure d'élaboration du PLUi sur le territoire Marseille Provence ; c'est le Conseil de territoire n°1. À ce titre, le président du Conseil de Métropole a invité chaque maire à soumettre le projet d'aménagement et de développement durable à l'avis de son Conseil municipal, en tenant compte des différents échanges intervenus lors de la conférence intercommunale de novembre 2016.

C'est à ce titre que les orientations générales du PADD sont présentées aux conseils d'arrondissements de Marseille, lors de leurs séances respectives, en cohérence avec le projet municipal de Marseille qui affiche des objectifs de développement ambitieux et volontaristes, en tant que moteur du territoire métropolitain.

Les principales orientations du projet de PADD se déclinent en quatre axes :

- pour une ambition et un positionnement métropolitain ;
- pour un écrin vert et bleu préservant le cadre de vie ;

- pour une organisation structurelle du développement ;
- pour un urbanisme raisonné et durable.

À la suite du débat en conseils municipaux et métropolitains, ce PADD constituera le support pour l'écriture de l'ensemble du contenu du PLUi. Aussi, je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport donnant un avis favorable à ce PADD.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur DJIANE. Y a-t-il des interventions ?

Mme PALLOIX.- J'ai essayé de lire le PADD : c'est un peu compliqué, mais je retiens quelques points, surtout sur les espaces résidentiels.

Personnellement, je n'ai pas retrouvé ce que j'y attendais, c'est-à-dire qu'il ne repose sur aucun diagnostic réel - en tous cas, ce n'est pas communiqué, mais peut-être peut-on l'avoir ailleurs. Par exemple, en ce qui concerne les défis les plus importants de l'aire métropolitaine, en particulier à Marseille, avec les inégalités et avec tout le côté économique et social qu'il nous faut avoir, je ne suis pas arrivée à vraiment pointer ces sujets qui me semblent principaux, et je reste donc un peu sur ma faim.

Je ne vous dirai pas tout ce que je voulais vous dire, parce que c'est trop long, mais je m'abstiendrai parce que je trouve que l'on va un peu vite en besogne, alors que le PADD est un moment très important qui peut engendrer beaucoup de choses sur tout le reste, que ce soit le PLUi, le PDU, le SCoT, etc. Je ne peux pas voter un rapport dans lequel je ne retrouve pas tous les éléments que je cherchais.

M. VALLETTE.- Effectivement, je crois que c'est un moment très important. Ce n'est pas la fin du processus, on en est au milieu, mais dans ce texte et dans tout ce que vous avez lu, il s'agit de l'affirmation d'un projet politique - il ne faut pas l'oublier - que pratiquement tout le monde a plus ou moins accepté. En effet, ses principes sont assez forts et nouveaux pour que l'on puisse tous y adhérer. C'est très important ici parce que cela conditionne la suite. Dans ce secteur, depuis très longtemps, tout le monde dit qu'il faut sauver les jardins, qu'il ne faut pas construire n'importe où et n'importe comment et que nous sommes un quartier en espaces libres assez importants, d'où tous les problèmes que l'on peut rencontrer avec certains permis.

Je crois que le fait de voter le PADD est un phénomène indispensable. Cela permet d'aborder les contradictions que nous avons aujourd'hui : il faut à la fois développer la Ville de Marseille et garder sa qualité de vie, refaire de la ville sur la ville et mettre de la nature en ville. Si vous regardez tout cela, c'est un peu difficile et incompatible. Ce qui est posé dans le PADD, c'est bien cela qu'il faudra résoudre.

Maintenant, la deuxième partie qui sera très importante est comment on le résout par un règlement, ce qui constituera la partie de travail de l'année prochaine. Ce règlement est très important pour notre quartier - Monsieur le Maire le sait très bien - parce qu'il y a des quartiers du centre-ville, dans le 6^{ème} arrondissement, où il n'y a pas grand-chose à faire, mais ici, dans le 8^{ème}, nous sommes déjà presque dans ce que l'on pourrait appeler du périurbain : nous sommes contre nos collines et avons tout de même encore beaucoup d'espace. Il y a des zones que l'on ne pourra pas faire muter. Il faut donc bien choisir, et il y aura un travail de fond très important dans ce secteur. De nombreuses zones UT ont été mises, mais sont difficilement mutables. Un travail de fond est fourni

pour éviter tous les problèmes que nous avons eus et, l'autre jour, lors d'une réunion de l'AGAM avec Madame CARADEC, cette nécessité de réfléchir dès maintenant sur tous les secteurs était bien évoquée : ce qui se passe dans le 8^{ème} n'est pas du tout ce qu'il y aura dans 12^{ème} ni de l'autre côté de la ville. La réflexion doit donc être globale, mais également secteur par secteur. Nous sommes entrés dans un processus passionnant pour notre vie, notre environnement immédiat et même autour puisque ce PLUi est d'autant plus important qu'il permettra ensuite de faire le PLUi métropolitain. Ce sont toutes ces grandes idées qui sont démontrées dans le PLUi de la métropole marseillaise, et c'est très important pour le faire valoir ensuite et essayer, avec Aix, l'Étang de Berre et Aubagne, de bâtir un vrai territoire qui ait, dans le fond, à terme, la vraie vision que nous devons tous avoir.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup, Monsieur VALLETTE.

Mme PALLOIX.- Monsieur VALLETTE, j'ai pris l'exemple de ce que Madame CARADEC nous a présenté dernièrement : le village Michelet. Par rapport au PADD et au PLUi, de la manière dont c'est présenté, j'ai essayé de voir comment on allait pouvoir - on a un peu de temps puisque l'on a essayé de prendre un peu des distances là-dessus - harmoniser ce village Michelet avec, au centre, le Corbusier, qui a pris quelques galons, avec les commerçants et tout ce que Madame CARADEC nous a dit, mais dans un cadre qui ne suscite pas cette explosion du village tel que les commerçants ont peut-être déjà l'ambition de l'avoir, tel que les riverains voudraient l'avoir, etc.

Je sais que j'anticipe. Pour l'instant, on n'en est pas encore là, mais c'est ma manière de voir les projets : à court terme, mais concrets.

M. VALLETTE.- C'est l'exemple même de zones à projets sur lesquelles on a un certain espace : on a des vides. Travailler sur le vide est extrêmement important puisque là (...)

Le rapport 16-30027/360 SPU est adopté à l'unanimité.

(Abstentions : Front National, Mme PALLOIX M. MENCHON, Mme LEVY-MOZZICONACCI, M. CANICAVE.)

RAPPORT N° 16-30029/361 DGAVE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Déclaration des avantages en nature attribués par la Ville de Marseille aux clubs sportifs.

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents budgétaires de la Ville doivent être assortis de la liste des concours attribués par la commune aux associations sous forme de prestations en nature et de subventions.

Sont considérés, par exemple, comme un avantage en nature, la mise à disposition gratuite des équipements sportifs pour les entraînements et les compétitions officielles.

Les clubs sportifs concernés dans le 4ème secteur :

- AMSCAS 13008
- ASPTT DE MARSEILLE 13008
- ASSOCIATION ALGERNON 13008
- ASSOCIATION SPORT LOISIRS AVEUGLES AMBLYOPES 13006
- MACCABI SPORTS MARSEILLE 13006
- MARSEILLE SUD OLYMPIQUE ROY D'ESPAGNE 13008
- MASSILIA SUB AQUATIQUE 13008
- MASSILIA TRIATHLON 13008
- SPORTING CLUB MONTREDON BONNEVEINE 13008
- STADE MARSEILLAIS UNIVERSITE CLUB 13008
- THEATRE DU CENTAURE 13008
- YACHTING CLUB POINTE-ROUGE 13008

Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport.

Le rapport 16-30029/361 DGAVE est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-30030/362 DSFP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE - SERVICE GESTION IMMOBILIÈRE ET PATRIMONIALE - Approbation des subventions en nature accordées à des organismes dont l'activité présente un intérêt général local.

Rapporteur : Mme MARTINOD

La Ville de Marseille compte sur son territoire un nombre important d'associations ou d'organismes qui présentent un intérêt général local, par leur contribution au développement du territoire, à la création de lien social et de solidarités.

A ce titre, la Ville met à leur disposition des locaux communaux à titre gracieux ou moyennant le paiement d'un loyer inférieur à la valeur locative réelle du bien, ce qui équivaut à une subvention en nature.

Le 4ème secteur est concerné par 2 organismes dont l'action se déploie sur l'ensemble du territoire de la Ville. Il s'agit de :

- **l'Office Central des Bibliothèques**, qui occupe un local de 62 m² au 50, Bd de la Corderie (7ème arrdt), ayant valeur de 2 642,30 euros de subvention en nature,
- **et la Confédération Générale des Comités d'Intérêt de Quartier**, qui occupe des locaux de 240 m² environ au 24, Bd Garibaldi (1^{er} arrdt), ayant valeur de 35 198,24 euros de subvention en nature.

Afin d'affirmer son soutien à ses structures d'intérêt général, la Ville de Marseille souhaite proroger les conditions de mise à disposition des locaux.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport.

Le rapport 16-30030/362 DSFP est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-30031/363 DM

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER - SERVICE NAUTISME ET PLONGÉE - Attribution d'une subvention à l'association Massilia Sport Event - Approbation d'une convention - Budget Primitif 2016.

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

La situation de Marseille, tournée vers la mer, est un facteur de rayonnement de la Ville dont certaines associations assurent la promotion à travers des activités nautiques.

Afin de soutenir ces initiatives, la Ville souhaite subventionner ces associations destinées à leur fonctionnement.

« Massilia Sport Event » oeuvre dans le 4ème secteur.

Il vous est donc proposé d'approuver la subvention entre la Ville de Marseille et cette association pour un montant de 15 000€ pour l'organisation du Sosh Freestyle Cup qui s'est déroulé en juin 2016.

Le rapport 16-30031/363 DM est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-30032/364 DEEU

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN -Aide au ravalement de façades des immeubles sous injonction de la rue de Rome et de la rue Saint Ferréol dans les 1^{er} et 6ème arrondissements -Approbation du règlement spécifique d'attribution et des pièces constitutives du dossier de demande de subvention.

Rapporteur : Mme HOCHFELDER

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Marseille, d'un montant total de 100 millions d'euros, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône a approuvé une aide financière aux propriétaires privés pour le ravalement des façades d'immeubles situés dans le périmètre de l'opération Grand Centre-Ville.

Le taux de subvention est fixé à 50 % du montant TTC des travaux, avec un plafond à 200 euros par mètre carré de façade traitée, 250 euros dans le cas d'immeubles classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques, ou signalés comme ayant un intérêt architectural par le PLU.

Pour assurer le suivi de ce nouveau dispositif, il est nécessaire d'adopter un règlement

spécifique d'attribution permettant d'instruire les demandes de subventions.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport.

Sont intervenus : M. MENCHON, M. le MAIRE.

Le rapport 16-30032/364 DEEU est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-30034/365 DEEU

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Campagnes de ravalement de façades réparties sur un périmètre comprenant 4 secteurs géographiques : Vieux-Port/Préfecture, la Plaine/Camas, Notre-Dame du Mont/Lodi, Saint-Charles/Libération – 1^{er}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements -Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Plan de financement.

Rapporteur : Mme HOCHFELDER

Toujours dans le cadre du partenariat entre la Ville de Marseille, et le Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour aider financièrement les propriétaires privés au ravalement des façades d'immeubles, de nouvelles campagnes sont proposées sur 70 axes du centre-ville, représentant 1 600 immeubles.

Le 4^{ème} secteur est concerné par les quartiers Notre Dame du Mont/Lodi.

Le montant total des aides financières est évalué à 7 500 000 euros, dont 80 % seront assurés par le CD 13 (soit 6 millions) et 20 % par la Ville (soit 1,5 million).

Je vous remercie de bien vouloir approuver le principe d'une nouvelle campagne de ravalement de façades ainsi que son plan de financement.

Sont intervenus : M. MENCHON, M. le Maire.

Le rapport 16-30034/365 DEEU est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-30046/366 DEEU

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Attribution de subventions à différentes associations oeuvrant dans le domaine de l'environnement - Approbation de conventions.

Rapporteur : Mme GEIER-GHIO

La prise en considération des principes du développement durable nécessite une sensibilisation de la population afin que tous les Marseillais s'approprient les gestes quotidiens.

La Ville de Marseille souhaite soutenir des associations qui proposent des projets d'intérêt général local en matière de biodiversité et de la sensibilisation à l'environnement et au développement durable sur l'ensemble de son territoire.

Il s'agit des associations suivantes :

- Colinéo 2 000€
- Ligue Pour la Protection des Oiseaux 6 000€

Ainsi il est proposé d'approuver le montant global des subventions qui s'élève à 8 000€.

Le rapport 16-30046/366 DEEU est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-30047/367 DM

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER - MISSION INFORMATION ET SENSIBILISATION - Politique de la mer et du littoral
- Avenant n°1 à la convention n°2013-14090 avec l'association Planète Mer pour la mise en œuvre du programme de sciences participatives BioLit Junior.

Rapporteur : Mme CLAUDIUS-PETIT

Le Conseil Municipal a approuvé en 2013 l'octroi d'une subvention de 45 000 euros à l'association Planète Mer pour la réalisation de l'action « **BioLit Junior *** », sur une période de 3 ans.

L'action ayant démarré avec l'année scolaire 2014, il s'agit par le présent rapport de modifier les années de paiement jusqu'à l'exercice 2016.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport.

* **L'action BioLit Junior** propose aux enfants de suivre l'état de santé du littoral en participant à une mission de collecte de données.

Le rapport 16-30047/367 DM est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-30049/368 DEEU

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Aide au ravalement de façades dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville (OGCV) - Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de ravalement de façades situées sur les axes prioritaires de l'opération Grand Centre-Ville.

Rapporteur : Mme HOCHFELDER

Dans le cadre de la campagne de ravalement des façades dans le centre-ville, 29 dossiers de demande de subventions sont présentés pour l'axe Pierre PUGET (6ème arrondissement).

Le montant des subventions à verser aux propriétaires privés de cet axe s'élève à 72 711,27 euros.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport.

Sont intervenus : M. MENCHON, M. le Maire.

Le rapport 16-30049/368 DEEU est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-30054/369 DGUP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - SERVICE DE LA MOBILITÉ ET DE LA LOGISTIQUE URBAINE - DIVISION DE LA MOBILITÉ URBAINE - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme et lancement d'une consultation pour le déploiement d'un système de stationnement intelligent en voirie.

Rapporteur : M. TALAZAC

Pour accompagner les orientations du Plan de Déplacements Urbains, la Ville de Marseille se doit de mettre en œuvre tous les outils de régulation du stationnement afin d'offrir aux usagers une offre adaptée à leurs besoins selon les usages (résidentiels, pendulaires, livraisons, arrêt minute...).

Pour ce faire, il est proposé de mettre en place, en centre-ville, des dispositifs de stationnement intelligent, constitués d'équipements connectés et de services d'information dynamique permettant de diffuser en temps réel l'état des emplacements disponibles.

Pour mener à bien cette opération, il est proposé d'affecter une autorisation de programme d'un montant de 500 000 euros pour la fourniture, et le déploiement de ce dispositif.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport.

Sont intervenus : M. MENCHON, M. le MAIRE.

M. le MAIRE.- (...) On me dit que cela existe et que l'application spéciale pour les smartphones le permet ; je ne l'ai pas vérifié moi-même. Quant au développement, j'y suis tout à fait favorable et, d'ailleurs, je souhaiterais arriver à convaincre la Métropole qu'il faut créer une station de vélos publique sur le littoral Sud, non pas le plus loin possible, mais aux Goudes ou, en tout cas, à la Madrague de Montredon. C'est difficile parce que ce n'est pas rentable et que cela coûte cher, mais peu importe, il faudra y venir. C'est un objectif que je poursuis et auquel je ne désespère pas d'arriver.

Je sou mets le rapport aux voix.

Vous votez contre le stationnement intelligent, pas contre l'intelligence par nature ? Il en est pris bonne note. Néanmoins, le rapport est adopté.

Le rapport 16-30054/369 DGUP est adopté à la majorité.

(Contre : Front National.)

RAPPORT N° 16-30070/370 DF

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES -
DIRECTION DES FINANCES** - Garantie d'emprunt - Promologis - Hambourg Haïfa -
Réhabilitation de 109 logements dans le 8ème arrondissement.

Rapporteur : Mme HOCHFELDER

La société Promologis envisage la réhabilitation de 109 logements en PLS (Prêt Locatif Social*), sis 100 à 110 avenue de Hambourg et 77 à 81 avenue de Haïfa dans le 8ème arrondissement.

Cette opération répondant à l'Engagement Municipal pour le Logement, il est proposé d'approuver la garantie d'emprunt à hauteur de 55 % pour le remboursement de la somme de 2 842 861 euros que la société Promologis va contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer ce projet.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport.

Sont intervenus : M. MENCHON, M. le MAIRE.

Le rapport 16-30070/370 DF est adopté à l'unanimité.

(Abstention : Front National.)

RAPPORT N° 16-29346/371 DF

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES -
DIRECTION DES FINANCES** - Garantie d'Emprunt à la SA d'HLM 3f Immobilière Méditerranée pour l'acquisition de 56 logements collectifs sociaux dans le 8ème arrondissement.

Rapporteur : Mme HOCHFELDER

La société HLM 3F immobilière Méditerranée envisage l'acquisition d'un immeuble de 56 logements collectifs sociaux au 44, rue Raphaël Ponson dans le 8ème arrondissement.

Il est proposé que la Ville de Marseille accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 55 % pour le remboursement de la somme de 6 737 750 euros que la société HLM 3F immobilière Méditerranée va contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer ce projet.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport.

Le rapport 16-29346/371 DF est adopté à l'unanimité.

(Abstention : Front National.)

RAPPORT N° 16-29750/372 DAC

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme pour l'acquisition d'une Idéas Box et d'un véhicule utilitaire nécessaire à son transport.

Rapporteur : M. DETAILLE

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan Lecture Publique, le Conseil Municipal a approuvé en avril 2016 l'acquisition du dispositif IDEAS BOX et d'un véhicule utilitaire pour un montant de 70 000 euros.

Ce dispositif est une médiathèque transportable de 100 m², créée par l'ONG « Bibliothèques Sans Frontière » qui sera associée la 1^{ère} année pour la mise en place de l'outil, la formation et le développement du programme.

Aujourd'hui, il s'avère nécessaire d'aménager un hayon spécifique sur le véhicule utilitaire, pour un montant supplémentaire de 5 000 euros, afin de faciliter le déplacement de l'IDEAS BOX.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport.

Le rapport 16-29750/372 DAC est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-29828/373 DS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations dans le cadre de Marseille Capitale Européenne du Sport 2017 -Approbation de conventions - 2^{ème} répartition.

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

Marseille a été officiellement désignée Capitale Européenne du sport en 2017.

Dans ce cadre, il est soumis à votre approbation une deuxième répartition des subventions à des associations oeuvrant sur le 4^e secteur.

Il s'agit :

- | | |
|---|--------|
| - du Club Gymnique de Saint Giniez (8ème arrdt) | 1500€ |
| - du Comité Départemental BDR de la Fédération Française de randonnée Pédestre (8ème arrdt) | 2 000€ |

- de l'association Etienne Claude Jui Jitsu Fight et GV (6ème arrdt)	20 000€
- de Provence sport et Lifestyle (8ème arrdt)	5 000€
- du Sporting Club Montredon Foyer Léo Lagrange (8ème arrdt)	5 000€
- du SMUC (8ème arrdt)	2 000€

Le montant global des subventions s'élève à 35 500 euros.

Le rapport 16-29828/373 DS est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-29859/374 DVSEJ

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE LE VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - Contrat Enfance Jeunesse et Objectif Jeunes - Paiement aux associations ou autres organismes d'acomptes sur subventions de fonctionnement à valoir sur les crédits de l'exercice 2017.

Rapporteur : Mme CAULE

Il vous est proposé d'approuver le premier versement de subventions aux associations déjà conventionnées et qui sont engagées dans une action « Démarche Qualité » dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et d'Objectifs Jeunes.

Il s'agit ici pour le 4ème secteur :

- Maison Pour Tous – Centre Social St Julien (6ème arrdt)
- Centre de l'Amitié Jeunes et Loisirs (8ème arrdt)
- Maison Pour Tous – Centre Social Bonneveine (8ème arrdt)
- Centre Social Mer et Colline (8ème arrdt)
- Centre Social Roy d'Espagne (8ème arrdt)
- Centre Social St Giniez Milan (8ème arrdt)
- Mermoz Léo Lagrange (8ème arrdt).

Il convient d'approuver le versement d'un acompte avant le vote du Budget 2017 pour un montant de 121 500 € afin d'éviter toute interruption dans leur fonctionnement.

M. le MAIRE.- (...) En particulier le centre social Mer et Colline, nonobstant le fait que le gouvernement généreux qui dirige la France actuellement ait sorti ce quartier du dispositif Politique de la ville.

Mme MARTINOD.- Tout à fait, Monsieur le Maire. Je le répète et je le répéterai tout le long de cette mandature : ce centre fait un excellent travail dans le secteur.

Ce rapport émane de la Délégation générale Éducation, Culture et Solidarité. Il vous est proposé d'approuver le premier versement de subventions aux associations déjà conventionnées et engagées dans une action « Démarche qualité » dans le cadre du contrat Enfance jeunesse et d'Objectif jeunes.

Pour le 4^{ème} secteur, il s'agit de la Maison pour tous Centre social Saint-Julien, le Centre de l'Amitié jeunes et loisirs, la Maison pour tous Centre social Bonneveine, le Centre social Mer et Colline, le Centre social Roy d'Espagne, le Centre social Saint Giniez/Milan et Mermoz/Léo Lagrange.

Il convient d'approuver le versement d'un acompte avant le vote du budget 2017, pour un montant de 121 500 €, afin d'éviter toute interruption dans leur fonctionnement. Merci de bien vouloir voter ce par rapport.

M. le MAIRE.- Merci, Madame MARTINOD. Je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 16-29859/374 DVSEJ est adopté à l'unanimité.

(Abstention : Front National.)

RAPPORT N° 16-29885/375 DVSEJ

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE — Révision de trois remboursements de subventions.

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Ce rapport émane de la Délégation générale de l'Éducation, de la Culture et de la Solidarité.

Dans le cadre de la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires, la Ville de Marseille a approuvé le versement de subventions, pour l'exercice 2014-2015, aux associations ayant présenté un projet. À l'issue du bilan de l'année scolaire, le versement d'un trop-perçu a dû être constaté en raison de l'impossibilité de mener certaines activités. Un dernier contrôle avant clôture des subventions pour l'exercice 2014-2015 a conduit à réviser le montant du remboursement demandé au Centre social Saint Giniez, dans le 8^{ème} arrondissement. Il convient d'approuver la modification d'un montant de remboursement de subventions qui s'élève à 2 160 €. Je vous demande d'approuver ce rapport. Merci.

M. le MAIRE.- Merci, Madame CAULE. Je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 16-29885/375 DVSEJ est adopté à l'unanimité.

(Abstention : Front National, Mme LEVY-MOZZICONACCI, M. MENCHON, M. CANICAVE.)

M. le MAIRE.- C'est bien le rapport sur les subventions à Mer et Colline, au Roy d'Espagne et Saint Giniez/Milan qui vient de passer ?

Mme CAULE.- Non, c'est le remboursement du trop-perçu de Saint Giniez.

RAPPORT N° 16-29957/376 DASS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ - Soutien aux équipements sociaux
-Acomptes sur le budget 2017.

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport émane de la Délégation générale Éducation, Culture et Solidarité. Il vous est proposé d'approuver les versements de subventions aux associations qui gèrent et animent les centres sociaux déjà conventionnés.

Pour le 4^{ème} secteur, il s'agit des centres sociaux Mer et Colline, Roy d'Espagne et Saint Giniez/Milan. Il convient d'approuver le versement d'un acompte avant le vote du budget 2017, pour un montant global de 37 221 €, afin d'éviter toute interruption dans leur fonctionnement. Merci de bien vouloir voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup, Madame MARTINOD. Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Le rapport 16-29957/376 DASS est adopté à l'unanimité.

(Abstention : Front National.)

RAPPORT N° 16-30048/377 DGAVE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS DIRECTION DES SPORTS - Convention de Délégation de Service Public n° 14/04233 pour la gestion et l'exploitation du Centre Équestre Marseille Pastré -Approbation d'un protocole transactionnel indemnitaire -Approbation de l'avenant n°4 relatif à une modification des modalités de paiement des séances socio-éducatives.

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

M. DI GIOVANNI.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, dans ce rapport, il est question du Centre équestre Pastré, la DSP ayant été accordée par la Ville de Marseille à une filiale de l'UCPA. Après plus d'un an d'exercice, le délégataire a fait part de sa volonté de réexaminer les conditions financières du contrat, notamment celles liées au changement des rythmes scolaires, à l'état d'urgence et à l'absentéisme lors des séances socio-éducatives scolaires.

Il s'agit d'approuver le versement d'une indemnité à ce délégataire, et je vous prierais de bien vouloir voter ce rapport. Merci.

M. le MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur DI GIOVANNI. Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-30048/377 DGAVE est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-30052/378 DAC

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE -THÉÂTRE DE L'ODEON - Approbation de l'avenant n° I à la convention de coproduction conclue entre la Ville de Marseille et l'association Marseillons United pour l'ouvrage Marseillons 2 et de l'avenant n° I à la convention de coproduction conclue entre la Ville de Marseille et l'association Tuba French Touch pour le spectacle The Tuba's Trip.

Rapporteur : M. DETAILLE

M. DETAILLE.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, il s'agit d'une convention de coproduction conclue entre la Ville de Marseille et l'association Marseillons United pour l'ouvrage Marseillons 2.

Par délibération du Conseil municipal du 1^{er} avril 2016, la Ville de Marseille s'est engagée auprès de l'association Marseillons United à coproduire le spectacle Marseillons 2 qui sera présenté au théâtre de l'Odéon les 9, 10 et 11 décembre 2016. De quoi se détendre à fond ! Le coût de cette coproduction s'élève à 186 193,31 €. Vous avez la répartition sur le rapport.

Par délibération du Conseil municipal du 3 octobre 2016, la Ville de Marseille s'est également engagée auprès de l'association Tuba French Touch à coproduire l'ouvrage The Tuba's Trip, nouvelle création de l'association qui sera présentée au théâtre de l'Odéon le 27 avril 2017. La coproduction portera sur l'ensemble de la production.

La participation financière de la Ville de Marseille consiste en un versement de 15 000 € nets de TVA et la mise à disposition en ordre de marche du théâtre de l'Odéon, pour un montant estimé à 6 500 €. Le partage des recettes est de 76,45 % pour la Tuba French Touch et 23,55 % pour la Ville de Marseille.

Je vous prie de bien vouloir adopter ce rapport.

M. le MAIRE.- Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-30052/378 DAC est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-30068/379 DVSEJ

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Délégation du service public de la restauration scolaire du 1^{er} degré
-Renouvellement de la délégation de Service Public - Lancement de la procédure.

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Ce rapport émane de la Délégation générale de l'Éducation et de la Solidarité.

Depuis août 2011, la Ville de Marseille a confié à la société Sodexo, par délégation de service public, la gestion du service public de la restauration scolaire sur l'ensemble des arrondissements de la ville.

Ce contrat arrivant à échéance en août 2018, il est proposé de lancer le renouvellement de la procédure de DSP.

Conformément aux réglementations en vigueur, la Commission consultative des services publics locaux et le Comité technique ont été saisis. Au-delà des missions principales du contrat (confection, transport et livraison des repas, contrôles de sécurité et d'hygiène, maintenance des matériels de la cuisine centrale et des satellites), les candidats pourront également présenter des propositions pour l'entretien, la mise aux normes et l'extension des réfectoires. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport.

M. CANICAVE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voterons contre ce rapport.

Nous regrettons beaucoup de choses. La Sodexo a la totalité des écoles marseillaises et, visiblement, c'est reparti pour un tour. Tout ne se passe pas formidablement bien. Je pense que nous devrions prendre des exemples qui fonctionnent. Je peux vous citer celui de Paris où tous les arrondissements ont un appel d'offres spécifique pour la restauration scolaire, ce qui permet d'avoir plusieurs prestataires de service et de faire des comparaisons. Cela permet aussi aux maires de secteur d'être plus impliqués dans ce qui se passe. Là, je ne pense pas que le moindre maire de secteur ait une influence sur la Sodexo. Quand cela se passe mal, on n'a qu'un seul interlocuteur en face qui, de plus, est là pour de longues années. Cela ne va pas dans le bon sens. Je ne demande pas de revenir en régie municipale, parce que c'est trop complexe, mais pourquoi ne pas utiliser ce qui fonctionne bien ailleurs ?

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur CANICAVE. Le débat aura lieu de façon approfondie au Conseil municipal de lundi.

Il y a tout de même une information que je peux donner au Conseil d'arrondissements : j'ai toujours entendu Jean-Claude GAUDIN - et les conseillers municipaux qui sont là le confirmeront - regretter que, lors du dernier renouvellement, la Commission des marchés ait décidé d'attribuer l'ensemble de la ville à un seul opérateur, contrairement à ce qui était le cas auparavant. Néanmoins, c'est son choix, et elle est souveraine.

Vous remarquerez qu'afin de permettre qu'il n'y ait pas qu'un seul opérateur, mais toujours en fonction du libre choix de la Commission des marchés, il est prévu d'allotir la délégation en deux lots représentant les zones géographiques Centre-Est pour les arrondissements 1 à 12 et Nord pour les arrondissements 13 à 16. Tout cela est fonction des offres faites, tant sur le plan technique que financier, mais rend possible le fait que nous n'ayons pas qu'un seul opérateur sur nos cantines scolaires à compter de 2018.

Voilà la seule précision que je pouvais donner à ce stade, sous réserve de celles qui seront données en Conseil municipal lundi.

Je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 16-30068/379 DVSEJ est adopté à l'unanimité.

(Abstentions : Mme LEVY-MOZZICONACCI, Mme PALLOIX, M. MENCHON, M. CANICAVE.)

RAPPORT N° 16-30089/380 DSFP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT -DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE ACTION FONCIÈRE - 8ème arrondissement - Quartier Bonneveine -Avenue du parc Borély -Appel à projet en vue de la mise en valeur du Pavillon du Lac.

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, la Ville de Marseille est propriétaire d'un bien immobilier remarquable que tout le monde connaît bien : le Pavillon du Lac, situé dans le parc Borély, qui est actuellement dans un état déplorable.

Afin de mettre en valeur ce bien immobilier et d'animer le site, la Ville a lancé un appel à projets et a retenu le groupement Noctis. Il propose la restauration à table et la limonaderie, ainsi que des activités événementielles de type exposition ou cocktail. Un investissement de 2,9 M€ est envisagé par cet opérateur. Cependant, compte tenu des contraintes particulières du site, notamment au niveau des accès, il vous est demandé d'approuver la poursuite des études par le groupement Noctis. Je vous remercie de bien vouloir voter ce rapport.

Mme PALLOIX.- Monsieur le Maire, en voyant ce rapport, bien entendu, on peut déjà être satisfait, parce que depuis le temps que l'on espère et que l'on attend... En revanche, je reste légèrement sur ma faim parce qu'en page 2, on nous dit : « *À l'issue de cette analyse, le projet présenté [...]* ». Cela signifie qu'il y a bien un projet, sauf qu'apparemment, quand on continue à lire, on s'aperçoit que le projet n'est pas si bien fait ou qu'il manque des choses. On dit : « *Toutefois, le site particulièrement contraint nécessite des études complémentaires afin de permettre la mise en œuvre de ce projet.* » D'accord. On demande donc au concepteur de revoir sa copie. Malgré tout, le principe de la mise à disposition du bien immobilier Pavillon du Lac au groupe cité est retenu.

À la suite, l'article 2 dit : « *Est autorisé à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols sur l'emprise susvisée.* » C'est-à-dire que nous n'avons pas un projet en main - en tous cas, moi, je ne l'ai pas vu -, nous ne savons pas exactement ce qu'il fera, à part les trois petits tirets (une restauration à table, etc.), et nous votons tout de même pour qu'il puisse commencer à travailler sur certaines autorisations.

Je m'abstiens et j'attends le projet définitif, parce que je ne sais pas donner un chèque en blanc à quelqu'un, surtout quand je ne connais pas ce groupe.

M. MENCHON.- Je suis au regret de devoir voter contre ce projet, non pas parce qu'il ne faut pas donner une seconde vie à ce bâtiment, mais l'emprise sur l'espace public n'est pas cohérente.

Une largeur de passage de deux mètres permet tout juste à trois personnes de se croiser. Pour bien connaître cet endroit - je l'avais déjà signalé comme ayant été envahi par les rats qui se domestiquaient, il y a quelque temps, puis on a solutionné ce problème -, cette largeur de passage est largement insuffisante par rapport à la réalité de la fréquentation de cet îlot et posera des problèmes. Par exemple, vous avez des passerelles qui font 3,50 mètres de large : à la sortie de la passerelle, vous devrez vous serrer sur un chemin de deux mètres et, avec la végétation, pas plus de trois personnes pourront se croiser.

C'est vraiment dans l'intention de donner le plus d'espace possible au lauréat, mais cela ne correspond pas à la fréquentation de cet endroit dans le parc.

M. CANICAVE.- Je voudrais également dire que nous nous abstenons pour une raison qui n'a peut-être pas encore été évoquée : Madame PALLOIX l'a dit, c'est un peu flou et, surtout, on ne sait pas quels investissements publics seront faits avant cette vente. J'ai le sentiment - c'est ce que les annexes laissent un peu dire - que celui qui veut prendre ce lieu et le faire vivre n'a pas l'intention de tout investir lui-même et laisserait faire certains investissements à la Ville de Marseille, notamment le réaménagement du bassin et tout ce qui va avec. J'aimerais que, quand on nous présente un rapport comme celui-ci, on puisse mettre en face celui qui veut l'acheter et ce qu'il veut en faire, mais également savoir ce que cela coûtera au contribuable marseillais. Malheureusement, je crois que cela lui coûtera beaucoup d'argent.

M. le MAIRE.- J'apporte quelques explications que je n'avais pas prévues, puisque je ne pensais pas que ce dossier ferait discussion à ce point. Ce qui est curieux dans ce dossier, c'est que pendant des années, nous avons entendu de très nombreux opérateurs économiques nous dire : « Si un jour vous envisagez de concéder la gestion du Pavillon du Lac, nous serons candidats, cela nous intéresse. » Puis lorsque nous l'avons fait, il n'y a pas eu de candidat ; plus précisément, il n'y en a eu qu'un seul. Je n'étais pas dans la commission de choix et je ne connais pas non plus ce groupe, mais lisant le rapport, j'ai appelé Madame CARADEC pour qu'elle m'explique. Il n'y a eu qu'un seul candidat parce que les coûts d'investissement sont absolument pharamineux. D'ailleurs, à l'époque, c'est ce qui avait fait également reculer la Société des Eaux qui avait envisagé, un temps, de faire là une présentation publique de la problématique de l'eau à Marseille. Cela coûte très cher, et il n'y a eu qu'un seul candidat. C'est donc lui qui a été retenu, mais même lui n'est pas tout à fait certain d'y aller en fonction d'un certain nombre d'études complémentaires qu'il envisage de faire.

Aujourd'hui, voilà les seules explications que je peux donner en l'état de ma connaissance personnelle du dossier. Toutefois, sur interrogation des uns ou des autres, Madame CARADEC pourra apporter de précisions lundi, au Conseil municipal. Pour ce qui me concerne, je souhaite absolument que l'on retrouve une activité sur le Pavillon du Lac, et celle qui a été définie dans le cahier des charges et qui est reprise dans le rapport me va très bien. Néanmoins, il est vrai qu'il y a besoin d'un certain nombre d'éclaircissements avant d'aller au bout de ce dossier, j'en conviens bien volontiers. Les contraintes pour l'opérateur sont telles que l'équilibre ne sera pas simple à trouver, mais il faut vraiment que l'on y arrive parce que nous ne pouvons pas laisser ce bâtiment à

l'abandon. Compte tenu des coûts de rénovation, ce ne sera pas la puissance publique qui pourra le faire.

Mme PALLOIX.- Monsieur le Maire, par rapport à ce que vous venez de dire, est-ce au moment de l'ouverture des plis que l'on s'est rendu compte qu'il n'y avait qu'un candidat ?

M. le MAIRE.- Je suis incapable de vous répondre.

Mme PALLOIX.- Attention : normalement, on ne peut avoir qu'un candidat seulement la deuxième fois.

M. le MAIRE.- C'est un appel à projets, non pas un appel d'offres, Madame PALLOIX. Ce n'est pas la même réglementation.

Un appel à projets a été publié avec un cahier des charges : il y a eu 500 retraits de dossier et un candidat, parce que cela coûte cher et que les contraintes en termes d'exploitation font craindre pour la rentabilité, d'après ce que j'ai compris.

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-30089/380 DSFP est adopté à la majorité.

(Contre : M. MENCHON. Abstentions : Mme LEVY-MOZZICONACCI, Mme PALLOIX, M. CANICAVE.)

RAPPORT N° 16-30092/381 DF

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES -
DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT- ICF Sud Est Méditerranée –
Bonneveine - Acquisition et Amélioration de 175 logements dans le 8ème arrondissement.**

Rapporteur : Mme HOCHFELDER

Mme HOCHFELDER.- Ce rapport nous vient de la direction des Finances, Garantie des emprunts. La société ICF Sud-Est Méditerranée envisage l'acquisition, auprès de la SOGIMA, et l'amélioration d'un ensemble immobilier, le groupe Bonneveine, composé de 175 logements et situé 113-125 avenue André Zénatti.

La Ville de Marseille propose de lui accorder sa garantie à hauteur de 55 % pour le prêt de 21,8 M€ qu'elle envisage de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Je sou mets ce rapport aux voix car nous avons déjà fait le débat.

Le rapport 16-30092/381 DF est adopté à l'unanimité.

(Abstention : Front National.)

RAPPORT N° 16-30101/382 DGAVE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS - DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT - Approbation d'une convention d'occupation domaniale relative à l'implantation et à la gestion de concentrateurs sur cinq sites de la Ville de Marseille.

Rapporteur : Mme BONVIN

Mme BONVIN.- Ce rapport concerne l'approbation d'une convention d'occupation domaniale relative à l'implantation et à la gestion de concentrateurs sur cinq sites de la Ville de Marseille.

Par contrat de délégation de service public, la communauté urbaine MPM a confié la gestion du service public de l'eau potable à la Société des Eaux de Marseille, à compter du 1^{er} janvier 2014, pour 15 ans.

Pour mettre en œuvre les solutions de télé-relève des compteurs d'eau, prévue dans le contrat, il est envisagé d'installer cinq concentrateurs, dont un pour notre secteur, dans le 8^{ème} arrondissement, au stade Caujolle, boulevard Michelet.

Cet équipement sera chargé de recevoir, stocker et retransmettre les index de consommation selon une technologie couplant radio et Internet.

Merci d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Merci, madame BONVIN. Je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 16-30101/382 DGAVE est adopté à l'unanimité.

(Abstention : M. MENCHON.)

RAPPORT N° 16-30105/383 DEEU

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ÉCLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS - Enfouissement de réseaux aux Goudes entre le Port de l'Escalette et Callelongue - 8ème arrondissement - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes liant la Ville de Marseille à Enedis (ex ERDF) - Approbation de l'augmentation de l'affectation d'autorisation de programme pour le financement des études et travaux.

Rapporteur : M. FRANCESCHETTI

M. FRANCESCHETTI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, en avril 2016, la Ville de Marseille a confié à la société Enedis (ex-ERDF) le renouvellement du réseau d'éclairage public et la création d'un réseau de télécommunication, depuis le port de l'Escalette jusqu'au port de Callelongue et le village des Goudes, pour le déploiement de la vidéo-protection. La Ville de Marseille a exprimé de nouveaux besoins en matière d'enfouissement de réseaux. Il est donc proposé d'approuver l'augmentation du financement de l'opération qui passera de 690 000 € à 768 000 €, soit 78 000 € en plus.

Je précise que, globalement, grâce à cette convention avec Enedis, cette opération coûtera 768 000 € à la Ville de Marseille au lieu de 1 284 000 €, soit une économie de 516 000 € due à des économies d'échelle avec Enedis et la Ville, Enedis prenant en charge la distribution d'électricité et la Ville de Marseille l'éclairage public. Nous rajoutons donc de la vidéo-protection, Orange rajoutera probablement un peu de fibre optique, et tout cela se fera à partir de l'année prochaine.

M. le MAIRE.- Cela aura un autre avantage - je le dis pour les collègues présidents de comités d'intérêt de quartier qui sont là : cela évitera que mon ami, le Président du CIQ de Callelongue, Guy BAROTTO, m'appelle en plein été, où que je sois, pour me dire qu'Internet est tombé en panne, comme si j'avais la possibilité de réparer Internet à Callelongue.

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-30105/383 DEEU est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-30112/384 DTBS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BÂTIMENTS SUD - Rénovation du système de traitement d'air à la médiathèque de Bonneveine – 124, avenue de Hambourg - 8ème arrondissement -Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

Rapporteur : M. DETAILLE

M. DETAILLE.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, il s'agit de la rénovation du système de traitement d'air de la médiathèque de Bonneveine. Elle date de 1983, et cette installation du système est vétuste, non adaptée et obsolète. En effet, des pannes sont de plus en plus récurrentes.

Le programme de travaux consiste en la rénovation du système du traitement d'air par cassettes dans les faux-plafonds et la mise aux normes de la ventilation, ce qui entraînera une diminution des coûts énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que l'amélioration des conditions d'accueil et de travail.

Il convient d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action Culturelle, année 2016, à hauteur de 160 000 € pour les études et travaux.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicités auprès des différents partenaires.

Je vous prie de bien vouloir adopter ce rapport.

M. MENCHON.- J'imagine que si l'on investit 160 000 € sur la médiathèque de Bonneveine, cela signifie que les locaux ne bougeront pas, contrairement au projet qui était de les déménager. Restent-ils sur place ?

M. le MAIRE.- Il faut faire la différence entre une idée et un projet. L'idée de reconfiguration de l'ensemble du dispositif Poste, bibliothèque, etc., voire même de peut-

être passer d'un côté de la rue et de l'autre, tout cela existe toujours et se discute, mais c'est extraordinairement compliqué parce qu'il y a une imbrication entre des propriétaires privés et publics, et même entre plusieurs propriétaires privés. Aujourd'hui, il y a des discussions et des idées, mais pas de projet précis. Évidemment, il ne faut pas faire attendre pour l'amélioration de la qualité de l'air, et je suis sûr que vous en conviendrez avec moi.

Je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 16-30112/384 DTBS est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-30113/385 DTBS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BÂTIMENTS SUD - Travaux d'adaptation au stade Delort – 72, rue Raymond Teisseire - 8ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

M. DI GIOVANNI.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, dans ce rapport, il est à nouveau question des événements pour 2017, Capitale européenne du Sport, plus précisément ceux qui se dérouleront au stade Delort puisque il y aura une quinzaine de manifestations nationales et internationales d'athlétisme, dont le championnat de France Elite d'athlétisme où des noms comme LEMAITRE et LAVILLENIE sont annoncés.

Il s'agit d'approuver un budget de 250 000 €, nécessaire pour répondre aux aménagements liés au cahier des charges spécifique de ces épreuves sportives. Je vous demanderai donc de bien vouloir approuver ce rapport.

M. CANICAVE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, le stade Delort a coûté très cher à la Ville de Marseille et au contribuable marseillais. Initialement, il était fait pour être un stade de rugby et d'athlétisme, voire avoir d'autres utilisations sportives de haut niveau. On s'est aperçu que le rugby ne fonctionnait pas parce que l'on ne peut pas aller au-delà des compétitions pour cadets.

Aujourd'hui, on s'aperçoit que pour l'athlétisme, ce n'est pas tout à fait aux normes et qu'il faut encore réinvestir 250 000 €. Je ne parle pas du foot parce que quand Consolat devait monter, ce stade qui n'était pas aux normes pour cela.

Dans une ville, quand on fait des travaux de cette nature pour recréer un stade, je crois qu'il serait bon de réfléchir un peu avant à tout ce que l'on veut faire et à sa faisabilité. On aurait pu faire ce stade uniquement pour l'athlétisme ou le rugby, et on l'aurait fait complètement. À vouloir un peu tout faire, on a tout fait un peu mal et, chaque fois, cela coûte un peu plus cher au contribuable marseillais.

M. DI GIOVANNI.- Le stade Delort reste tout de même un fabuleux outil puisqu'il s'y déroule déjà des manifestations d'athlétisme ainsi que des matchs de football américain et de rugby. Effectivement, selon le niveau des compétitions, le cahier des charges est plus ou moins exigeant, et il est vrai qu'il répond aux normes de matchs de

rugby jusqu'à un certain niveau. Lorsque cela dépasse ce niveau, il est tout de même mis à disposition des équipes étrangères. L'année dernière, nous avons loué le stade à l'équipe fidjienne pour les entraînements. C'était donc prévu pour cela.

En ce qui concerne l'athlétisme, lorsque l'on a fait le premier coup de crayon sur le stade, on imaginait que la SCO Sainte-Marguerite mènerait des compétitions régionales ou nationales ; on ne pensait pas être capitale européenne du sport et accueillir des événements d'athlétisme internationaux, dans différentes disciplines et avec des grands noms. Forcément, si nous voulons hausser notre niveau de jeu et le rayonnement sportif de la Ville de Marseille, il faut faire ces aménagements qui nous ont été soumis et réclamés par un cahier des charges très précis, adapté à chacune des compétitions et des disciplines.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur DI GIOVANNI. Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-30113/385 DTBS est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-30114/386 DAC

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE -Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de financement conclue entre la Ville de Marseille et l'Association Théâtre Nono.

Rapporteur : M. DETAILLE

M. DETAILLE.- Il s'agit de l'approbation de l'avenant n° 1 de la convention de financement conclue entre la Ville de Marseille et l'association de notre si bien-aimé théâtre Nono, qui rayonne sur le développement culturel des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements. Il travaille à la mise en œuvre d'une sensibilisation des publics, de l'élargissement des spectateurs et d'une pédagogie artistique permanente autour d'une activité de création et de recherche pluridisciplinaire. En quelques années, ce théâtre est devenu un pôle artistique et culturel incontournable de Marseille.

L'équipement initial est devenu obsolète. La construction d'un théâtre en bois pour mener des activités artistiques polyvalentes s'avère nécessaire pour le théâtre Nono. Les conditions de fonctionnalité, de budget économe et de principes de développement durable, avec un contrôle des coûts énergétiques et inscription environnementale, sont optimales. Le projet conserve l'esprit de l'existant ainsi que son emprise au sol. Le nouveau théâtre est une structure en bois de 800 m², édiflée dans une sobriété esthétique au service du site et de l'organisation des fonctions requises par un équipement théâtral.

Pour la mise en œuvre de ce projet, la Ville de Marseille a délivré un permis de construire en date du 4 janvier 2016. Le 1^{er} avril 2016, le Conseil municipal a voté une participation financière en investissement de 850 000 €. Au regard de la modification du coût total de ces travaux et acquisitions de matériels techniques et scéniques, la participation de la Ville de Marseille est fixée à 31,63 %, et la part d'autofinancement de l'association à 537 500 €.

Merci de bien vouloir voter ce rapport.

Mme CLAUDIUS-PETIT.- Monsieur le Maire, je travaille pour le cabinet In Extenso qui est le commissaire aux comptes du théâtre Nono. Pour éviter tout conflit d'intérêt, je préfère ne pas participer au vote.

M. le MAIRE.- Bien entendu. Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 16-30114/386 DAC est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- J'en profite pour ajouter qu'il y a des cofinancements de la Région, présidée par Christian ESTROSI, et du Département, présidé par Martine VASSAL, et ce à ma demande parce que je considère que c'est la structure culturelle phare des quartiers Sud et qu'il faut la soutenir.

RAPPORT N° 16-30116/387 DGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DES GRANDS PROJETS – 7ème arrondissement - Approbation de lancement d'études pour la mise en place d'un transport par câble - Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme - Financement.

Rapporteur : Mme ROGER

Mme ROGER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'un rapport important puisqu'il concerne un transport par câble qui devrait desservir Notre-Dame de la Garde en partant du Vieux-Port, compte tenu de l'attractivité de notre ville qui ne cesse d'attirer du monde et des touristes. C'est une solution tout à fait innovante pour laquelle des études ont été engagées en 2013.

Aujourd'hui, on vous demande de voter 1 M€ pour les études pré-opérationnelles afin d'examiner le parcours de ce transport, les avantages et les inconvénients. Évidemment, il s'agit d'éviter les allers-retours des minibus de tourisme qui sont très difficiles et désagréables pour les habitants de quartiers tels que Vauban. Le CIQ de Vauban est là, et le haut de Puget est également très intéressé. D'autres villes en France ont utilisé ce mode de transport innovant et non polluant. Il faudra avancer sur le tracé et sur de nombreuses problématiques, mais c'est justement l'objet de ce rapport pour le financement de l'étude pré-opérationnelle.

Je vous remercie de l'adopter.

M. le MAIRE.- Je précise qu'avec Jean-Claude GAUDIN, lors des élections municipales de 2014, nous nous étions engagés à promouvoir ce dossier de téléphérique pour monter jusqu'à Notre-Dame de la Garde. Ce dossier a eu des difficultés à avancer parce qu'il existait des obstacles réglementaires. Parce que je suis objectif, je dirai que la ministre de l'Environnement, que j'ai citée tout à l'heure, a eu la pertinence de lever l'obstacle majeur qui était la nécessaire autorisation des particuliers survolés par le câble. En réalité, cela aboutissait au fait qu'en France, on ne pouvait faire le téléphérique que dans les endroits où l'on ne survolait pas de propriétés privées, en tout cas des habitations. Cet obstacle ayant été levé par une circulaire ministérielle, il y a un an, me semble-t-il, on a pu pousser les feux de ce dossier de téléphérique qui a un triple avantage, d'abord en termes d'utilité de transport. C'est la raison pour laquelle les comités

d'intérêt de quartier de Vauban, dont je salue le président Guy CARRENO, et du boulevard André Aune et du cours Pierre Puget, présidé par Madame PAYOT, sont depuis longtemps favorables, comme l'ensemble des comités d'intérêt de quartier du 6^{ème} arrondissement, à la réalisation de ce téléphérique qui permettrait de réduire la circulation des bus de tourisme dans les rues étroites de Vauban, du côté de la rue Fort du Sanctuaire et autour de Notre-Dame de la Garde, sans compter les problématiques de stationnement.

Cela a également un avantage en termes d'attractivité touristique. En effet, on voit que les villes ayant créé des téléphériques, en Europe ou désormais en France, en ont tiré des bénéfices importants en termes d'activité touristique. C'est un outil ludique qui permettrait notamment d'avoir des vues absolument imprenables sur la baie de Marseille. C'est une affaire de goût personnel et je ne l'impose à personne, mais il me semble que c'est une signature urbaine d'une modernité non négligeable en termes d'attractivité. C'est la raison pour laquelle nous essaierons de pousser ce dossier et d'y arriver.

Mme PALLOIX.- Monsieur le Maire, nous parlerons du téléphérique, puisque c'est ainsi qu'on l'appelle.

Je suis étonnée que ce rapport passe chez nous puisqu'en réalité, ce projet concerne le 7^{ème} arrondissement. Dernièrement, pas plus tard qu'hier, j'ai trouvé un rapport concernant le 8^{ème} arrondissement, mais on m'a dit que c'était le Maire de Marseille et que l'on ne pouvait donc pas le passer au Conseil d'arrondissements, alors qu'il s'agissait d'un rapport concernant le stade Vélodrome, avec tout le compte rendu de l'activité de l'année dernière d'AREMA. Je trouvais cela très intéressant et je pense que cela pouvait faire partie d'un objet chez nous puisqu'ici, nous avons tout de même le maire de secteur qui représente aussi le maire de Marseille.

Nous avons donc eu celui du 7^{ème} arrondissement, mais pas celui du 8^{ème}. Alors je dirai deux mots sur celui-là, même si je pense que nous ne sommes pas concernés, hormis le fait que le téléphérique passera au-dessus de certaines personnes ; ou alors effectivement, cela peut être un engin qui permettra de désengorger certains quartiers par rapport aux touristes. En fait, cela servira surtout aux touristes.

J'arrive à notre secteur, mais j'arrive surtout à la problématique des transports en commun. On dit toujours que l'on n'a pas beaucoup d'argent, que l'on a du mal à finir ce que l'on a commencé sur le métro ou le tramway et, là, on se permet de faire un transport en commun qui servira à 70 % pour les touristes. C'est vraiment très bien, mais seulement quand on a de l'argent. Aujourd'hui, on n'arrive même pas à terminer ce que l'on a commencé. Je trouve qu'en matière de transport en commun, c'est un peu fort de café.

Comme ce rapport ne nous concerne pas, je ne sais pas si nous le voterons.

M. le MAIRE.- Vous le votez ou pas, en tout cas, nous le votons. Je répondrai au fur et à mesure pour éviter d'oublier.

Je pense que la raison pour laquelle le rapport sur le stade Vélodrome ne passe pas n'a rien à voir avec le fait qu'il soit installé dans le 8^{ème} arrondissement. En effet, ce n'est pas un rapport sur le stade Vélodrome, mais sur la gestion. Il s'agit donc

d'une problématique réglementaire. Cela dit, je suis prêt à avoir un débat sur le stade et son financement. Je l'ai fait 50 fois, y compris contre votre dernier leader aux élections municipales sous le nom duquel vous avez tous été élus, et je le referais donc volontiers.

En ce qui concerne le téléphérique, en fait, on ne sait pas où il passe, puisque les études ne sont pas faites. A priori, il survolera essentiellement, voire exclusivement le 7^{ème} arrondissement. En revanche, selon l'endroit où l'arrivée sera précisément arrêtée, elle touchera, ou non, un peu le 6^{ème} arrondissement. De toute façon, ce dossier passe ici parce qu'en tout état de cause, il impacte la vie dans le 6^{ème} arrondissement.

Quant à la question sur le financement, Madame PALLOIX, là aussi, les modalités ne sont pas arrêtées. C'est l'un des objets de la pré-étude qui avait été lancée, et il n'est pas du tout exclu - mais pas du tout arrêté non plus, nous verrons cela en avançant - que ce soit un financement en tout ou partie privé que les touristes rembourseraient par leur prix de passage. En général, ces modes de transport sont rentables et peuvent être financés par le privé. Tout cela mérite d'être analysé.

M. CANICAVE.- Beaucoup de choses ayant été dites, j'insisterai juste sur le coût de 1 M€ qui me paraît délirant pour une étude. Par les temps qui courent, je ne suis pas sûr que nous ayons vraiment les moyens de nous le payer, tout cela pour le joujou de Monsieur Muselier. Je trouve cela trop cher.

M. le MAIRE.- En l'occurrence, c'est moi qu'il faut attaquer, car ce n'est vraiment pas le joujou de Monsieur Muselier, mais celui de Monsieur Moraine et de très nombreux habitants du 6^{ème} arrondissement ; le « joujou » de Monsieur Muselier est le pont transbordeur. Il y est favorable, contrairement au téléphérique pour lequel il ne l'est pas trop, ou que très subsidiairement. Pour ma part, je suis très favorable au téléphérique parce qu'il a une vraie utilité de terrain pour les habitants du 6^{ème} arrondissement, mais que très, très, très subsidiairement au pont transbordeur. Voilà.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. MENCHON.- Au moins, je suis heureux de voir qu'il ne vient pas tripler la rue de Rome avec le tramway et le métro.

Dans les transports, nous avons également cette fameuse voiture, et nous avons le projet de boulevard urbain sud. Aujourd'hui, on sait qu'avec les nouvelles technologies tri-câbles, les téléphériques sont capables de résister aux vents violents et que les téléphériques urbains peuvent transporter jusqu'à 5 000 personnes par heure. Je ne comprends pas que l'on réserve ce type de projet uniquement pour des vocations touristiques entre le MuCEM et Notre-Dame de la Garde. Même si le problème de transport et d'enclavement du quartier de Vauban est important, je ne comprends pas que l'on ne se paie pas le luxe de réfléchir à un autre moyen que la voiture sur l'emprise du boulevard urbain sud, pour préserver le jardin de la Mathilde, la pinède du Roy d'Espagne, les jardins familiaux et, de plus, répondre de manière beaucoup plus efficace au nombre de personnes qui doivent être transportées sur cet axe. Pourquoi ne pas les transporter ainsi même jusqu'au parc des Calanques, jusqu'au Mont Rose, par exemple ? Là, je pense que l'on répondrait à une véritable demande en transport en commun.

M. le MAIRE.- Monsieur MENCHON, je ne suis pas en total désaccord avec vous. Je pense que le téléphérique que nous projetons là est absolument indispensable parce que Notre-Dame de la Garde, de tête, représente 1 800 000 visiteurs par an, pas uniquement étrangers, et cela justifie largement une ligne de transport. Dans cette ville, on en fait des biens plus chères pour beaucoup moins que cela.

Néanmoins, je partage votre point de vue sur le fait que le transport par câble doit être envisagé dans d'autres endroits de la ville. Je ne suis pas tout à fait d'accord sur le boulevard urbain sud pour lequel je pense que la voiture est plus pertinente, parce que l'on sortira de l'autoroute Est en voiture et on ne prendra pas le téléphérique. En revanche, sur des axes comme Sakakini ou la desserte du littoral sud qui ne me paraît pas avoir d'autres solutions que celle-là, je serais tout prêt à ce que nous puissions en discuter et agiter cette idée. Ce ne serait probablement pas simple, compte tenu de la réglementation du parc des Calanques. Ce que vous dites, non pas sur le cas particulier du boulevard urbain sud, mais en général, me paraît tout à fait pertinent, et je partage votre point de vue à cet égard.

M. MENCHON.- Le téléphérique libère le sol et, par conséquent, les véhicules qui arrivent de l'autoroute ont de nombreux espaces pour se garer. L'avantage du téléphérique est qu'il y a très peu d'emprise au sol, et ce n'est pas forcément le cas sur le boulevard Sakakini qui, de plus, couvre un cours d'eau. Il y a donc des problèmes de stabilité et d'études de sol qui, selon moi, seraient plus difficiles à résoudre.

M. le MAIRE.- Les études le diraient mais, en tout cas, je suis assez d'accord sur l'axe.

Je soumetts le rapport aux voix.

Monsieur MENCHON vote contre ? Vous me récompensez bien mal de cette conjonction d'idée, pour une fois.

Le rapport 16-30116/387 DGP est adopté à la majorité.

(Contre : M. MENCHON. Abstention : Front National, Mme PALLOIX, Mme LEVY-MOZZICONACCI, M. CANICAVE.)

RAPPORT N° 16-1630121/388 DM

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER - Avis de la Direction de la Mer sur le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondation de l'Huveaune et ses principaux affluents dans sa partie littorale.

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, le projet de Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) par débordement de l'Huveaune est en cours d'enquête publique jusqu'au 9 décembre 2016.

Dans ce cadre, la Ville de Marseille souhaite modifier le zonage des sites de l'escale Borély et du stade nautique du Roucas Blanc, dont l'évolution serait compromise

par l'application d'un règlement trop restrictif. En conséquence, il vous est proposé d'approuver la demande de la Ville d'attribuer aux zones bâties du littoral un zonage bleu-clair, qui concerne des zones urbanisées soumises à un aléa modéré. Ce zonage correspond davantage à la réalité du terrain et n'en compromet pas l'évolution.

Je vous remercie de voter ce rapport.

Mme PALLOIX.- Monsieur le Maire, je ne comprends pas le rapport. On nous demande de délibérer sur le PPRI, alors que nous sommes en pleine enquête publique jusqu'au 9 décembre. Il me semble que le Maire de Marseille ferait bien de déposer ce rapport à l'enquête publique. Nous ne pouvons donc pas le voter. À ce moment-là, je vous donnerai mon mémoire, que j'ai déposé, et je demanderai approbation au Conseil d'arrondissements. C'est pareil, puisque c'est une revendication du Maire de Marseille. Je ne le voterai donc pas.

M. le MAIRE.- D'accord. Y a-t-il d'autres interventions ? Je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 16-1630121/388 DM est adopté à la majorité.

(Contre : M. MENCHON, Mme PALLOIX, Mme LEVY-MOZZICONACCI, M. CANICAVE.)

RAPPORT N° 16-30108/389 DAC

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Approbation d'un premier versement au titre des subventions 2017 aux associations et organismes culturels - Approbation de conventions de financement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations - Approbation des avenants aux conventions conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

Rapporteur : M. DETAILLE

M. DETAILLE.- Il s'agit de l'approbation d'un premier versement, au titre des subventions 2017, au profit d'associations et organismes culturels conventionnés dont la convention est en vigueur ou à renouveler. Le montant total de la dépense est de 2 154 000 € ; la répartition est indiquée sur le rapport. Les modalités de versement de cette participation financière sont précisées dans les conventions de financement annexées. Je vous remercie de bien vouloir voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Je mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-30108/389 DAC est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-30110/390 DAC

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Approbation d'un premier versement aux associations culturelles au titre des subventions 2017 - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.

Rapporteur : M. DETAILLE

M. DETAILLE.- Ce rapport concerne l'approbation d'un premier versement aux associations culturelles au titre des subventions 2017.

Le montant global de la dépense liée au versement de ces premiers paiements s'élève à 7 088 300 €. La répartition des subventions vous est indiquée par imputation budgétaire. La subvention accordée pourra être considérée par l'administration fiscale, au regard de la billetterie, comme complément de prix permettant l'application potentielle du taux de TVA réduit, actuellement de 2,10 %. Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir adopter ce rapport.

M. le MAIRE.- Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-30110/390 DAC est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-30119/391 DAC

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - OPERA - Approbation d'une convention d'application conclue entre la Ville de Marseille et le Groupe de Musique Expérimentale de Marseille (GMEM) pour l'organisation de concerts pour la saison 2016-2017.

Rapporteur : M. DETAILLE

M. DETAILLE.- Il s'agit du groupe de musique expérimentale, le GMEM. D'ailleurs, je vous invite à le connaître parce qu'il est dans notre secteur, rue de Cassis, et cela permet de se former et de se cultiver sur la musique contemporaine.

M. le MAIRE.- La rue de Cassis, c'est là où il y avait la permanence historique des gaullistes du 8^{ème} arrondissement, sous l'autorité de Monsieur VALLETTE.

M. DETAILLE.- La Ville de Marseille a décidé de nouer un partenariat avec le GMEM pour trois saisons, 2015-2016, 2016-2017 et 2018-2019, chacune incluant trois concerts. Ils auront lieu le dimanche matin dans le grand foyer de l'Opéra. Ces évènements prendront la forme d'une coproduction. Pour la saison 2016-2017, ils auront lieu le 11 décembre prochain, le 5 mars 2017 et le 14 mai 2017.

Le GMEM fournira le contenu et la réalisation artistique. La Ville de Marseille mettra à sa disposition le grand foyer de l'Opéra, avec le personnel technique et de salle afférent, et lui versera une participation de 15 000 €.

Le coût de l'opération, sur l'ensemble de la saison comprenant les trois concerts, est estimé à 30 000 €. Le tarif des billets est fixé à 10 € en plein tarif et 6 € en tarif réduit. Le partage des recettes se fera sur la base de 50 % pour chaque partenaire.

Je vous remercie de bien vouloir voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-30119/391 DAC est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-30133/392 DPMS

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SÉCURITÉ - Réforme du rythme de travail et des horaires d'emploi de certaines unités opérationnelles de la Police Municipale.

Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Il s'agit d'approuver un rapport qui passera au Conseil municipal lundi et qui concerne une remise à plat des cycles d'emploi des unités de voie publique de la division Opérationnelle ainsi que du PC radio de la police municipale, ceci afin de contribuer à aider la police nationale à faire face aux menaces qui, malheureusement, pèsent actuellement sur l'ensemble du pays.

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-30133/392 DPMS est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16-30134/393 DEGPC

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS - DIRECTION ÉTUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - SERVICE MAÎTRISE D'OUVRAGE - Réhabilitation de la piscine Magnac, 82 A, boulevard Michelet - 8ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études préalables - Financement.

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

M. DI GIOVANNI.- Dans ce rapport, il est question de la DSP accordée pour la gestion de la piscine Magnac. La DSP sera renouvelée et, pour cela, il faut faire des travaux de mise en conformité. Il s'agit donc de provisionner 100 000 € pour pouvoir organiser les travaux nécessaires. Je vous demanderai de bien vouloir approuver ce rapport.

M. MENCHON.- Nous sommes en additif 3, vous m'excuserez donc de poser des questions. Ces travaux incluent-ils l'allongement du bassin?

M. DI GIOVANNI.- Je n'ai pas le détail de cette mise en conformité et mise aux normes. Je ne pourrais pas vous répondre avec certitude sur l'allongement du bassin. Toujours est-il que c'est vraiment pour une mise aux normes.

La dernière fois, nous avons voté des travaux d'urgence pour les fenêtres ; là, il s'agit d'une mise aux normes en vue de renouveler la DSP.

M. le MAIRE.- Tu vérifieras et donneras la réponse à Monsieur MENCHON. Je pense que c'est une mise aux normes réglementaires et que cela ne comporte pas l'allongement du bassin. Nous vous donnerons la précision.

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-30134/393 DEGPC est adopté à l'unanimité.

(Abstention : M. MENCHON.)

RAPPORT N° 16-30126/394 DAC

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et l'association ACELEM (Association Culturelle d'Espaces Lecture et d'Écriture en Méditerranée).

Rapporteur : M. DETAILLE

M. DETAILLE.- Il s'agit de l'Association culturelle d'espaces lecture et écriture en Méditerranée qui anime cet espace lecture. Par délibération du 1^{er} avril 2016, la Ville de Marseille a approuvé le principe de l'acquisition d'une Ideas Box (bibliothèque numérique mobile). L'objet de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat est d'encadrer la coopération entre le service des Bibliothèques de la Ville de Marseille lors du déploiement des deux Idéas Box sur le territoire marseillais, l'une par la Ville de Marseille et l'autre par l'association ACELEM. Cet avenant n'a pas d'incidence financière pour la Ville de Marseille.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur DETAILLE. Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 16-30126/394 DAC est adopté à l'unanimité.

(Abstention : Front National.)

RAPPORT N° 16-30090/395 DCP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE - Garantie d'emprunt - Théâtre Nono Construction d'une salle de spectacle dans le 8^{ème} arrondissement.

Rapporteur : M. DETAILLE

M. DETAILLE.- Nous revenons à notre bien-aimé théâtre Nono qui sollicite la Ville pour la garantie d'un emprunt destiné à la construction de son théâtre qui conservera l'esprit de l'existant. Vous avez le détail précis du plan de financement de l'opération ; je relève simplement l'emprunt Crédit coopératif de 460 000 €.

M. le MAIRE.- En réalité, il s'agit d'un financement quadripartite entre la Ville, le Département, la Région et la structure privée elle-même qui emprunte et demande donc une garantie d'emprunt.

Je sou mets le rapport aux voix. Pour la même raison que précédemment, Madame CLAUDIUS-PETIT ne participe pas au vote.

Le rapport 16-30090/395 DCP est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé. Est-ce que quelqu'un demande encore la parole ?

M. DETAILLE.- Le Maire l'a dit en début de Conseil : je pense que les crèches de Cracovie sont vraiment exceptionnelles. Ne ratez pas cela, même pour nos amis de l'opposition. C'est fait avec des choses très simples : des papiers de bonbons ou des petits morceaux de bois. Vous verrez des cathédrales construites par un peuple qui avait trop froid l'hiver pour travailler, surtout les maçons qui ont construit des crèches uniques au monde que nous avons la chance d'avoir. De plus, comme l'a dit Monsieur le Maire, ce sera entouré d'une très belle fête demain soir.

M. le MAIRE.- Mes chers collègues, je n'ai pas voulu mélanger l'annonce concernant les crèches avec d'autres, mais cette année, j'ai souhaité que nous essayions de faire un effort supplémentaire pour les fêtes de Noël. Dans quelques jours, j'annoncerai qu'il y aura une animation dans le parc de la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, du 9 au 31 décembre, avec une patinoire et quelques chalets. Autour de cela, nous essaierons de créer des animations (chants de Noël, vin chaud, etc.), pas tout le temps, mais il s'agit d'animer le parc pour permettre aux habitants et riverains de venir oublier, dans une ambiance de fête, l'année difficile que nous avons collectivement connue.

Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole ?

M. DI GIOVANNI.- Le 14 décembre, de 17 h à 22 h, je vous invite à venir sur le Vieux-Port pour le lancement de Marseille Capitale européenne du Sport 2017. L'agenda sera dévoilé et il y aura de nombreuses surprises. N'hésitez pas à venir en famille.

M. VITALIS.- Je voudrais simplement rappeler que le 21^{ème} Téléthon de la Mairie du 6/8 a déjà commencé. Hier, il y avait la conférence de presse avec Denis GARGAUD-CHANUT, médaille d'or olympique, et Frédéric BOUSQUET. Dans le cadre de la patinoire dont vient de parler le Maire, ce sera une manifestation qui comptera pour le Téléthon.

M. le MAIRE.- Mes chers collègues, merci beaucoup. La séance est levée.

(La séance est levée à 21 h 45.)